Zeitschrift: Revue de linguistique romane

Herausgeber: Société de Linguistique Romane

Band: 70 (2006) **Heft:** 279-280

Rubrik: Mises en relief

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 06.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

MISES EN RELIEF

UNE RÉCENTE SYNTHÈSE CRITIQUE DE LA TOPONYMIE HELVÉTIQUE: LE DICTIONNAIRE TOPONYMIQUE DES COMMUNES SUISSES (DTS)⁽¹⁾

C'est avec un enthousiasme non feint qu'il convient de saluer la parution du *Dictionnaire toponymique des communes suisses*. Ce gros ouvrage, plus exactement intitulé en allemand qu'en français ou en italien, recueille et interprète pour la première fois tous les noms de communes suisses⁽²⁾. Il marque un progrès considérable dans les travaux toponymiques du même type (à échelle suprarégionale) réalisés en domaine galloroman, voire roman; le DTS est aussi «le premier dictionnaire toponymique de la Suisse italienne» et de la Suisse romande [16]. En outre, l'impression, la mise en page et, de façon générale, la présentation matérielle sont excellentes. Le volume est magnifique à tous égards.

Les progrès réalisés grâce au DTS sont manifestes – dans l'emploi des procédés ordinaires de la recherche scientifique: le DTS se garde de l'amnésie bibliographique comme procédure de routine; il établit systématiquement, au contraire, le bilan des travaux et fait la critique de ses devanciers avant, le cas échéant, de les corriger, les préciser ou les remplacer de manière argumentée; – dans l'usage de la méthode lexicographique: les articles bien structurés du DTS permettent d'ordonner et de réguler le discours, et d'enrichir les formes lexicographiques généralement frustes employées d'ordinaire par les toponymistes romanistes; – au plan philologique: le DTS est riche en formes anciennes référencées; – au plan

⁽¹⁾ Andres Kristol (dir.), Dictionnaire toponymique des communes suisses. Lexikon der schweizerischen Gemeindenamen. Dizionario toponomastico dei comuni svizzeri, Neuchâtel, Frauenfeld, Lausanne, Centre de dialectologie, Verlag Huber, Éditions Payot, 2005, 1102 pages. – Abréviations recommandées: DTS ou LSG. Nous remercions A. Kristol et W. Müller des observations qu'ils ont bien voulu nous communiquer sur une première version de cette «Mise en relief».

⁽²⁾ Nous n'envisagerons ici, faute de compétence, que les domaines romans et spécialement le domaine galloroman.

linguistique: les étymologies proposées sont fondées sur un véritable examen des toponymes (et, quand il y a lieu, des référents), ce qui permet d'éviter le dogmatisme ordinaire. Chaque solution est pesée avec beaucoup de sérieux et de scrupule (il faut, par exemple, deux grandes pages pour venir à bout de *Bellinzona*).

Il suffit d'ouvrir le *Dictionnaire étymologique des noms de lieux de France* (DNLF, 1978) – pas de références bibliographiques, forme lexicographique pauvre, mentions anciennes non référencées, étymologies schématiquement énoncées en quelques mots – pour que la différence qualitative saute aux yeux. Par la qualité de sa réalisation et son contenu, le DTS égale ou dépasse tous les ouvrages comparables en domaine roman; en ce qui concerne la Galloromania, il les surpasse. En outre, tout en étant utile à la recherche et en contribuant à son progrès, l'ouvrage a su rester accessible au grand public de bonne volonté (phrases complètes, pas d'abréviations, répétitions voulues d'article à article, si nécessaire). Il a fallu beaucoup de sens pédagogique et de doigté au concepteur et aux rédacteurs pour parvenir à ce bel équilibre.

La principale clé des progrès accomplis par le DTS est clairement énoncée par A. Kristol: «notre argumentation reste strictement dans le cadre des principes d'analyse reconnus en linguistique générale, en linguistique historique et en dialectologie, dans le cadre aussi de la linguistique de contact» [11].

Plus encore qu'un progrès, le DTS devrait constituer une césure: on peut espérer qu'il fixera le seuil en-deçà duquel les travaux de toponymie ne pourront redescendre sous peine de sombrer définitivement dans le discrédit. Nous ne pensons pas ici aux «travaux d'amateurs – dont le succès est constant auprès d'un large public –» [11], mais à de larges secteurs de la recherche dite sérieuse. Le DTS mérite de faire date dans un processus qu'on espère de réhabilitation de la toponymie comme champ d'études linguistiques.

La microstructure maximale comporte six parties: (1) bloc-entrée comprenant la forme écrite officielle, la localisation (canton et district), la ou les forme(s) phonique(s), armoiries de la commune, le numéro postal d'acheminement; (2) Attestations historiques/Forme documentarie/Historische Belege; (3) Hypothèses/Interpretazioni esistenti/Bisherige Deutungen; (4) Discussion/Valutazione/Besprechung, (5) Explication/Spiegazione/Deutung. Ce plan est adapté souplement à la matière: il peut se réduire aux parties (1), (2), (5); les parties (4) et (5) peuvent fusionner; selon le degré de probabilité des interprétations, la partie (5) peut être graduée en «Ten-

tative d'explication», «Proposition d'explication» ou «Explication». Occasionnellement, quand il s'agit de noms d'origine inconnue, elle peut même faire défaut (cf. s. v. *Falera* ou *Fanas*) ou être remplacée par un «Commento» (s. v. *Fescoggia*).

Chaque article est discrètement signé au moyen de deux ou trois lettres minuscules; la clé de ces signatures se trouve parmi les abréviations [1089 sqq.]. La rédaction était constituée par Florence Cattin, Andres Kristol, Barbara Meroni, Wulf Müller, Philippe Obrist, Nicolas Pépin, Gabrielle Schmid, Chantal Schüle-Marro. Certains articles tels que Courtepin et Fribourg/Freiburg sont rédigés en deux versions (française et allemande). Les articles concernant les Grisons sont tous rédigés en allemand (des regrets sont exprimés à ce sujet p. 17 n. 12).

Nous ne soulignerons que quelques-unes des qualités structurelles du DTS. À côté de la forme graphique officielle qui sert d'entrée, les formes orales sont systématiquement indiquées en notation phonétique (pour les toponymes romands, formes du français et du patois; pour les noms de lieux italiens, seule la forme du «dial[etto] tic[inese]» est fournie). Ces notations phonétiques sont très soigneuses et inspirent confiance. Les formes exonymiques sont indiquées, et, dans le courant de la recherche actuelle en Kontaktlinguistik, considérées avec soin. De même une attention soutenue est portée, dans la tradition de la recherche suisse, aux toponymes de la Romania submersa (cf. Kristol 2002, 2003, 2004). De manière opportune, les commentaires distinguent non seulement les oronymes ou hydronymes devenus noms de localités (cf. s. v. Aumont et Autafond), mais aussi, assez souvent, les «Flurnamen» originels promus secondairement en «Ortsnamen» (par exemple s. v. Agarn) des noms primaires d'habitats. On pourrait regretter que cet aspect important du commentaire étymologique n'ait pas été pris en considération de manière plus systématique.

Beaucoup d'articles sont remarquables (ainsi, pris au hasard, Brétigny-sur-Morrens, Möhlin, Pagig, Peyres, Pierrafortscha, Pleujouse, Riaz). La partie critique est souvent particulièrement bien menée (v. sous Fétigny ou Grancy, par exemple). Les solutions «farfelues», «hors de propos», «sans base linguistique», «évidemment fausses» ou simplement douteuses sont débusquées avec un entrain communicatif. En particulier, les notices concernant les toponymes romanches dues à A. Kristol repoussent les étymologies «abstruses» par l'étrusque ou le sémitique, sans se laisser entraîner dans des remarques spéculatives, et jouent ainsi fort bien leur rôle. En nettoyant, pour ainsi dire, le terrain, le DTS fournit un point de départ assaini aux recherches futures. Il crée une situation toute différente de

celle qui prévaut notamment en France, où, généralement, les auteurs d'ouvrages de toponymie se recopient sans se citer ou, au contraire, innovent de manière anarchique, sans s'astreindre à faire la critique des solutions précédentes.

Les disparités qu'on peut percevoir entre domaines linguistiques (cf. l'Introduction, p. 17) reflètent en grande partie l'état d'avancement inégal de la recherche antérieure (nous n'irions pourtant pas jusqu'à parler d'«hétérogénéité» [17]). La Suisse romande, à cet égard, n'est pas si mal lotie qu'on le dit [16] ou qu'il est dit: la bibliographie du DTS relève 60 publications d'Aebischer (dont l'activité s'est étendue sur plus d'un demisiècle), 22 de Muret et 37 de W. Müller (œuvre en cours), sans compter le soubasssement que donne le GPSR. Le DTS a d'ailleurs pu s'assurer la collaboration directe de ce W. Müller. Si le RN vaut pas la richesse de sa nomenclature, il faut convenir que le traitement étymologique (RN 2), bien que parfaitement fiable, reste sommaire (type REW). C'est pour la Suisse italienne que le niveau de la recherche est le moins élevé.

L'ouvrage se termine par de nombreux index judicieusement conçus [997-1037] qui en faciliteront l'exploitation rationnelle: index des éléments lexicaux, des suffixes, des noms propres, des «Noms mentionnés ou commentés sans article indépendant», avec de nombreuses subdivisions. On appréciera notamment l'index des «Noms [de lieux] d'origine inconnue»: environ 160 toponymes dont plus du tiers (environ 65) dans les Grisons. Les remarquables bibliographies des sources et de la «littérature secondaire» [1039-1102] seront utiles à qui voudra pénétrer plus avant en terrain helvétique.

Nous consignons ci-dessous quelques notes de lecture. On constatera que ce sont, le plus souvent, des détails de formulation – mais des détails qui témoignent parfois, à notre sens, de flottements conceptuels ou méthodologiques – qui nous ont arrêté.

Notations phonétiques. – Dans l'A.P.I., [B] ne note pas la fricative vélaire sourde [26]. Il manque, du même coup, un symbole pour la fricative uvulaire sonore qu'on est surpris de ne jamais rencontrer (on ne trouve que la vibrante uvulaire [R] à l'initiale des toponymes romands en R- et, nous a-t-il semblé, dans tous les autres environnements). Les prononciations patoises sont souvent utilisées à bon escient dans les discussions étymologiques. Les prononciations françaises sont moins commentées, mais ne manquent pas d'intérêt, et l'exemple du DTS est à suivre.

On pourra noter les vulgarismes comme [R(ə)kɔ̃vije] Reconvilier (BE), [sɔ̃vije] Sonvilier (BE) ou [sɔRvije] Sonvilier (BE), les deux derniers en concurrence avec [-lj-]. Ou bien constater les progrès des prononciations orthographiques: [lyli] Lully (FR), [naks] Nax (VS), [suls] Soulce, [veRas] Veyras, [-ɑ̃s] -ens, surtout dans le canton de Fribourg (par exemple, Berlens, Billens-Hennens, Besencens, Bossonens, Botterens, Botterens FR.

«Explication des termes techniques» [21-25]. - Ce glossaire terminologique aurait mérité d'être revu par le maître d'œuvre. Voici quelques exemples d'imperfections qu'on peut y relever: - affriquée est défini par «groupe consonantique»; - base étymologique est donné comme synonyme de racine; - celtique: le DTS utilise «le terme celtique de préférence à gaulois», choix qui sort des habitudes et nous paraît malheureux (celtique est beaucoup trop large pour désigner une seule des langues celtiques continentales); cela signifie-t-il que le DTS ne veut pas exclure l'hypothèse que certains noms de lieux «celtiques» de Suisse soient d'origine lépontique? - déclinaison: confusion apparente entre «langues à flexion» et langues à déclinaison (en outre, les noms et les adjectifs ne sont pas les seules classes de mots qui se déclinent en «latin, ancien français, allemand»); diminutif: d'après la définition, frm. petit serait à considérer comme un diminutif; - entravée (syllabe -): l'adjectif ne s'applique justement pas aux syllabes (dites fermées), mais aux voyelles (à corriger aussi s. v. syllabe); épithète: il faut beaucoup de bonne volonté pour reconnaître une épithète dans la syllabe initiale de frm. Fribourg; - étymologie: éviter de dire «la forme moderne» (on peut faire l'étymologie d'un mot tokharien); - franccomtois: le domaine géographique du comtois est délimité d'une manière qui semble maladroite, voire inexacte; - gentilice: tous les Romains ne portaient pas trois noms; - labiale, bilabiale: supprimer bilabiale (déjà défini s. v.); - mouillé: le terme est bien suranné (cf. la remarque du TLF s. v.), et la définition est incomplète (lire «palais dur»; lire [ñ] et [ʎ] au lieu de «-l- et -n-»); le renvoi à palatalisées n'est pas éclairant (il n'y a pas d'article); - secondaire (nom de lieu ~): malheureusement, en français, microtoponyme ne s'oppose pas à nom de lieu (lire: nom d'habitat); - sémantique: ne s'applique pas qu'au sens «des unités lexicales»; - vocalisme: le sens d'«étude des lois qui régissent la formation et la transformation des voyelles dans l'histoire de la langue [laquelle?]» est un hapax dans notre fichier.

Maniement de la métalangue. – Quelques maladresses sont gênantes. On ne voit pas, notamment, qu'un suffixe puisse admettre une paraphrase substantivale comme «la gente di» (s. v. Anzonico), désigner quelque chose – que ce soit un «lieu planté d'un certain type d'arbres» (s. v. Bogis-Bossey; cf. aussi Bouloz) ou «un pâturage» (s. v. Premier) – ou encore

«renvo[y]e[r]» à un nom de propriétaire (*Presinge*, *Puplinge*). S. v. *Bodio*, on ne comprend pas ce que signifie la première phrase («La forma dialettale leventinese *böit* del toponimo *Bodio* è sinonimo della voce dialettale ticinese *böcc*»): comment un nom propre de lieu peut-il être «synonyme» d'un lexème? Confusion entre mot et chose s. v. *Bassecourt*: «L'exonyme allemand s'explique peut-être par le fait que le fonctionnaire franc responsable du *Sornegau* y avait son siège» (on ne croira guère que ce fonctionnaire résidait dans un exonyme). S. v. *Cresciano* et s. v. *Orzens*, il est étrangement précisé «[3] sonora» et «[z] sonore», alors que les symboles [3] et [z] notent par définition des consonnes sonores.

Notation des bases étymologiques. – La notation des durées vocaliques dans les étymons latins est loin d'être cohérente. Le DTS écrit, par exemple, fěnīlě (s. v. Finhaut), mais villāre (passim) ou villa (s. v. Villaz-Saint-Pierre). Du point de vue du romaniste, on a donc des formes surspécifiées ou au contraire sous-spécifiées; exceptionnellement, les bases latines sont accentuées sans indication de quantité (par exemple «Scopí-lio» [312b]). Le DTS aurait pu adopter, par exemple, le système du LEI, clair et linguistiquement fondé. En ce qui concerne les bases gauloises, les astérisques manquent assez souvent, et les thèmes en -o- sont parfois écrits comme s'il s'agissait de mots d'espagnol ou d'italien («*akarno» [77a, 113b], «ardwo» [96a] etc.). Les astérisques manquent également souvent devant les bases prélatines ou prégauloises (par exemple, devant les «éléments préhistoriques» invoqués s. v. Aubonne).

Quelques problèmes généraux ou points de méthode soulevés par la lecture

C'est l'importance du DTS et la conviction qu'il pourra, à beaucoup d'égards, servir de modèle qui nous poussent à formuler à présent quelques observations d'ordre général portant sur des faits récurrents dans la rédaction, qui renvoient ou paraissent renvoyer à certaines conceptions contestables voire, à notre sens, erronées. Nous espérons contribuer par ces remarques au nécessaire aggiornamento de la toponymie (gallo)romane, et insistons sur le fait que nos observations, dans ce qu'elles peuvent avoir de critique, n'entament en rien la valeur et la portée du DTS, qui sont à nos yeux considérables.

La fonction critique du DTS. – La fonction critique dont le DTS s'acquitte en général de manière excellente s'affirme moins nettement dans les articles consacrés aux toponymes tessinois: ceux qui sont censés pouvoir recevoir deux, trois (Arbedo, Bodio, Giumaglio) ou quatre explications (Davesco, Maroggia) sont en trop grand nombre.

Le sens des noms de lieux. – Il est frappant de constater que, dans de nombreux articles, les auteurs commencent l'«Explication» en (re)donnant un semblant de sens lexical au toponyme traité. Dans les notices romandes, on sémantise (en français contemporain) la forme (française contemporaine) du nom propre de lieu étudié: «Autavaux "haut vallon"», «Ballaigues "belle eau"», «Belfaux "beau hêtre"», «Bioley "endroit où croissent les bouleaux"», «Crêt "élévation de terrain, monticule, colline, sommet, proéminence; pente plus ou moins raide, terrain escarpé"» (tous ces sens - de français régional? cf. DSR - au choix pour expliquer un seul toponyme...); ou encore, avec un verbe signifiant "avoir pour sens": «Cunter bedeutet "gegenüber"», «Noiraigue signifie "noire eau"», «Suscévaz signifie "sous la forêt"». Cette pratique est particulièrement déplacée quand le nom propre traité est parfaitement inanalysable par les locuteurs d'aujourd'hui et même par ceux d'hier, voire d'avant-hier. Ainsi: «Bardonnex "domaine (fundum) du clan de *Bardonus" (nous dirions ici, en usant plus classiquement du nominatif, fundus), «Berolle "petite pleine"» (l. «plaine»), «Cudrefin "hameau de *Dodolfinus"», «Rebeuvelier "hameau de Rihbald/Rihbold"» ou «Sassel "petit rocher"». La pratique du DTS donne l'impression fausse que les noms propres ont un sens au même titre que les unités lexicales, et semble faire passer le sens du côté des données. Il y a un cercle vicieux à écrire, par exemple, que «Paudex "endroit marécageux" est évidemment un dérivé du nom commun féminin palud "marais, terrain marécageux"». Si le sens était une donnée, les étymologies onomastiques seraient aussi sûres que les étymologies lexicales (Graur 1968). Cette procédure du DTS n'est pas adaptée à une démarche de linguistique historique en onomastique (cf. Chambon 2002). Son adoption répond certes à la demande spontanée des locuteurs, avides de sémantiser les noms propres, non aux préoccupations du linguiste. Si le questionnement sémantique des usagers peut constituer concrètement le point de départ et la justification sociale de l'étymologie onomastique, la réponse du linguiste se doit précisément d'éliminer la question de départ au bénéfice d'autres problématiques. C'est là, dans un ouvrage à vocation partiellement vulgarisatrice comme le DTS, un long et difficile travail, encore inabouti ici. - Quelques énoncés employant désigner («Vernamiège désigne un "lieu planté de vernes, situé au milieu"»; «Vernayaz désigne un "lieu planté de vernes"») ne sont guère meilleurs car ils font plus que donner l'impression que les toponymes actuels désignent encore des aunaies.

La forme des énoncés explicatifs. – D'une manière générale, les énoncés étymologiques sont assez désordonnés. Le lecteur y trouve les ingrédients nécessaires, mais pas toujours à la bonne place. Un opérateur dia-

chronique manque souvent dans ces énoncés. Donner l'étymologie d'un nom de lieu, ce n'est pas dire qu'il «évoque» quelqu'un (s. v. Saint-Aubin), «correspond» au nom de quelqu'un (s. v. Dompierre) ou à une unité lexicale (s. v. Bosco Luganese) ou à un type latin (s. v. Sainte-Croix), ni qu'il «est identique à» (s. v. La Rippe) ou «reflète» une unité lexicale (s. v. Chanéaz), ni qu'un de ses éléments «renvoie» à une unité lexicale (s. v. Noville). On saisit clairement que ces formules n'ont aucun contenu diachronique quand on lit, par exemple, que «le nom d'Isérables correspond au nom commun francoprovençal {a:zɛ'ra:blo} et au français régional isérable»: ces deux formes sont visiblement des mots d'aujourd'hui qui ne peuvent expliquer historiquement un toponyme attesté depuis 1227 et très probablement créé avant l'an Mil (absence d'article). L'identification d'un nom de lieu actuel à un mot dialectal ou régional actuel ne peut passer pour une étymologie. Procéder à de telles identifications relève du point de vue du locuteur, et n'est pas une tâche du linguiste. Il est vrai que l'on trouve dans le DTS des énoncés étymologiques bien formés, par exemple: «Peney provient du latin pīnētum "pinaie [...]"», mieux encore «Sévaz est un aboutissement régulier du latin silva "forêt" en francoprovençal», «Der Name Valchava ist eine Bildung aus dem bündnerromanischen Gattungswort val "Tal" (< lateinisch vallis, vallem "Tal" [...]) und dem Adjektiv cava, chava (< lateinisch cavus, cava "hohl" [...])», «Der Ortsname Vinelz geht zurück auf eine altfrankoprovenzalische Pluralform *fenils». Mais ces énoncés ne forment pas l'écrasante majorité, et lorsqu'on lit des phrases comme «il est impossible d'identifier de manière certaine le sens des noms de lieux et lieux-dits du type Cop(p)et. On envisagera même l'éventualité que les différents Cop(p)et ne désignent [noter le présent] pas tous la même réalité» ou «Il toponimo Bodio può avere più significati», on ne peut qu'en retirer l'impression que l'objectif que s'assignent les auteurs est bien de sémantiser les noms de lieux, et non de les faire remonter, quand il y a lieu, à des unités lexicales qui, elles, sont dotées d'une forme et d'un sens.

Etimologia prossima et etimologia remota. – La distinction entre etimologia prossima (étymologie du toponyme traité), dont l'établissement est l'une des tâches primordiales de la toponymie, et etimologia remota (étymologie de l'étymon du toponyme), dont l'établissement relève au contraire, presque toujours, de la lexicologie ou de l'anthroponymie, n'est pas constamment présente à l'esprit des rédacteurs du DTS. Cela est patent dans certains articles, moins nettement visible dans beaucoup. Voici à titre d'exemple, l'«Explication» donnée de Les Cullayes (VD), nom de lieu attesté depuis le 14e siècle: «Les Cullayes est très vraisemblablement

un ancien nom de lieu-dit, avec le sens de [*]"passage étroit, vallon" ou [*]"glissement de terrain"; il remonte au participe latin cōlāta, du verbe cōlāre "glisser"». Cet énoncé dit littéralement que Les Cullayes - ou l'«ancien nom de lieu-dit» (la référence de il n'est pas tout à fait claire), en tout cas un nom propre de lieu - remonte à lat. cōlāta, et l'on en déduit normalement qu'on a affaire à un nom de lieu créé dans l'Antiquité. Il semble au contraire certain que ce n'est pas le nom de lieu luimême, pourvu de l'article, qui remonte au participe passé latin cōlāta, mais un substantif féminin de l'ancien francoprovençal qui constitue l'étymon immédiat du nom de lieu. Il est d'ailleurs probable que c'est bien là le fond de la pensée des rédacteurs (cf. s.v. Go laten); c'est seulement l'expression qui est défectueuse (mais non sans des conséquences notables). Autre exemple: «L'Isle (< latin insŭla, latin tardif isla "île, terrain entouré d'eau") doit son nom à sa situation géographique, entre les sources de la Venoge». Il est peu vraisemblable que les rédacteurs croient ce qu'il écrivent, puisque le toponyme est doté de l'article dès sa première attestation (1324) et que l'on voit, d'après les «Attestations historiques (sélection)», que la localité a adopté son nom actuel dans le courant du 13e siècle. Ou encore: si Valcolla (TI) est bien attesté depuis 1956 seulement, on se refusera à croire que le premier terme du toponyme est le «sostantivo latino vallis "valle"».

L'énoncé de l'étymon immédiat du toponyme. – On constate sur les cas précédents (mais voir aussi, par exemple, s. v. La Chaux, La Roche, Le Pont, Les Tavernes, Neuchâtel, Thielle-Wavre, Vaux-sur-Morges) que le DTS se dispense d'énoncer de manière explicite (étiquette désignant la langue et, si possible, sa variété diachronique + signifiant + catégorie grammaticale + signifié [et, le cas échéant, valeur d'emploi particulière] + références lexicographiques ou lexicologiques, en cas d'origine délexicale) l'étymon direct d'un certain nombre de toponymes. Cet usage paraît évidemment paradoxal étant donnés les objectifs du DTS («l'explication étymologique a été la tâche principale que nous nous sommes fixée» [10]). Sur le cas de L'Isle, les mentions vernaculaires comme Lylaz (= l-Ylaz) 1324, Lila (= l-Ila) 1362, montrent que l'étymon du toponyme est afrpr. ila s. f. "espace de terre entourée d'eau" (adauph., FEW 4, 728b), dont la topographie devrait permettre de préciser la valeur d'emploi engagée dans le toponyme.

La place de l'ancien francoprovençal. – Il ressort des exemples de Les Culayes et de L'Isle que l'une des conséquences principales des procédés du DTS consiste dans le fait qu'est souvent passé sous silence le rôle tenu par l'ancien francoprovençal dans la formation des noms de communes

dans son domaine. Quant le DTS a recours au francoprovençal, c'est généralement au francoprovençal tout court, et cité dans ses variétés contemporaines. Ainsi *Prévonloup* serait un composé dont le second terme est frpr. *lå* "loup". Mais il faudrait alors expliquer comment on est passé de [å] à [u] dès le 14º siècle dans *Provonlou* (1340)! C'est évidemment le parti pris anhistorique (pour ne pas dire antihistorique) de mettre directement en rapport les noms de communes (formations presque toujours anciennes) avec les parlers actuels qui est responsable d'une telle *crux* pour la phonétique historique.

Anachronisme des bases étymologiques. - Autre exemple de l'anachronisme de certaines bases étymologiques, en domaine d'oïl, cette fois. S. v. Réclère, trois étymons sont invoqués; parmi eux, deux ressortissent à des types locaux qui ne paraissent pas attestés avant l'an 1947, et le troisième est un emprunt adapté à fr. clairière, lequel n'est documenté que depuis le 16e siècle (av. 1573, chez Jodelle, TLF). Comme le toponyme Réclère est attesté, de son côté, depuis ca 1150, il est irréaliste d'en rechercher l'origine dans le patois ajoulot du 20e siècle. Ce brouillage du rapport historique entre ce qui est à expliquer (des noms de lieux créés il y a longtemps) et ce qui mobilisé pour expliquer (les patois contemporains) est un des effets délétères de ce qu'on a pu nommer la dialectologite (Chambon/Chauveau 2004). À certaines occasions, le désir d'identifier le nom de lieu et une forme lexicale patoise est poussé plus loin. On aboutit alors, s. v. Fiaugères ou s. v. Nax, à des énoncés éminemment paradoxaux comme «Fiaugères est la forme francoprovençale du français fougère» (s. v. Fiaugères) ou «Nax "nez" est un nom commun francoprovençal». L'anachronisme dans la formulation des bases étymologiques entre parfois en contradiction flagrante avec la datation explicitement proposées pour tel nom de lieu. Ainsi, selon le DTS, le toponyme Grandval daterait «du VIe ou même du Ve siècle»: il devient impossible de l'analyser comme un «composé de l'adjectif grand (< latin grande) et de val (< latin vallem [...])»; il convient, à ces dates, de poser GRANDE + VALLE. Cet exemple permet de saisir que, bien souvent, les analyses de toponymes délexicaux fournies par le DTS n'ont, du moins telles qu'elles sont écrites, rien de proprement historique.

Le traitement des toponymes en disjecta membra. – Une conséquence de l'absence de distinction ferme entre etimologia prossima et etimologia remota – et par conséquent de perception claire de la tâche du toponymiste – réside dans le traitement étymologique des toponymes, non pas en prenant en compte les unités qu'ils forment, mais en disjecta membra. Dans l'article qu'on vient d'évoquer (Grandval), on a affaire à une

décomposition du nom propre (français) actuel - alors que le point d'application d'une analyse étymologique devrait être la plus ancienne forme vernaculaire – en constituants lexicaux relevant, à ce qu'il semble, du français contemporain (grand et val, en l'espèce). Chacun de ces éléments lexicaux est ensuite rapporté à un étymon latin. Dans ces procédures, employées pour Grandval, mais aussi dans bien d'autres articles, on ne trouvera - si l'on y prête garde - aucune analyse proprement diachronique du toponyme lui-même. On lit ailleurs, par exemple, que le premier élément de Belprahon, «bel-» (c'est-à-dire Bel-) «reflète le celtique *bědu», tandis que le second «élément», lui, «correspond à l'adjectif masculin franc-comtois pravon». Certes, le rédacteur ne songe sans doute pas que le toponyme est un hybride gallo-comtois, mais chacun des «éléments» du toponyme est étymologisé pour lui-même, tandis que le toponyme en tant qu'unité fonctionnelle et historique (formé à un moment donné) est, en quelque sorte, perdu de vue. Il en résulte, du point de vue de l'analyse des toponymes, des hybridations anhistoriques qui n'ont pas lieu d'être. Ainsi, pour ne prendre que deux autres exemples, s. v. Vernayaz: «nom d'arbre celtique [*]uernā» et «forme féminine -eta issue du suffixe collectif latin -ētum»; s. v. Bioley-Orjulaz: «dérivé du francoprovençal ['bjola] [...] avec le suffixe latin -ētum»).

Analyses en deux temps. - Quand le nom de lieu procède d'un simple, le DTS scinde souvent l'analyse, non en deux membres, mais en deux temps. Dans un premier temps, le nom de lieu est ramené à une unité lexicale (contemporaine) «identique» ou «correspondant» à lui: «La Rippe est identique au nom commun francoprovençal rippe "pente rapide[;] broussailles"». Dans un second temps, c'est cette unité lexicale qui fait l'objet d'un énoncé diachronique: «L'origine de ce type lexical est controversée (< bas-latin rispa, rippa ou germanique *hrispa)»). Tout se passe comme si la traduction du nom de lieu chassait l'étymologie du nom de lieu à expliquer vers son étymon lexical, lequel, du coup, n'est pas énoncé en tant que tel (rippe disconvient à l'évidence dans ce rôle pour un toponyme attesté depuis 1380, et par son -e, cf. la forme patoise ['ri:pa], et sans doute par son -pp-). Même déplacement quand il arrive que ce ne soit pas l'étymon du toponyme, mais l'étymon de l'étymon qui soit sémantisé. On lit, par exemple, s. v. Enney: «la préposition en (francoprovençal $[\tilde{\epsilon}]$ < latin in "dans")». Pourquoi ne pas écrire: la préposition francoprovençale en $[\tilde{\epsilon}]$ "dans" (< latin in)? La parenthèse ne s'imposant d'ailleurs pas, à vrai dire, dans un ouvrage de toponymie.

Étymologie-origine et étymologie-histoire du mot.— On appréciera la déclaration de principe formulée dans l'Introduction: «rechercher l'origine

d'un nom de lieu - dans la mesure où la linguistique historique est capable de la déterminer - n'est qu'un aspect partiel de la recherche toponymique» [10]. Le reste, c'est-à-dire, selon nous, toute l'histoire du nom propre après sa création - et pas seulement, ni essentiellement, «les réinterprétations modernes et les légendes toponymiques» - n'est certes pas absent du DTS, mais il n'y tient qu'une assez faible place. On trouve certes dans les notices romandes ou tessinoises des remarques sur les formes empruntées par le français et l'italien standardisés (cf. par exemple s. v. Autafond ou Bellerive), mais celles-ci sont nettement moins systématiques que celles qui concernent les contacts roman-alémanique. C'est pourtant, nous semble-t-il, l'une des potentialités majeures de la toponymie que de permettre d'appréhender plus finement l'histoire des rapports entre variétés dialectales supplantées et langues standardisées (cf. Chambon, à paraître; Chambon/Carles, à paraître). Il est vrai que, lorsque l'explication de l'origine tient en des formules comme «Fiaugères est la forme francoprovençale du français fougère» (v. plus haut), il ne reste plus de place, conceptuellement parlant, pour déployer une histoire.

Incidence sur la sélection de la documentation historique. – La promesse, faite p. 18, de documenter «l'évolution du nom [...] jusqu'à sa stabilisation dans une forme proche de l'usage moderne», n'est pas toujours tenue; cf., par exemple, s. v. Hauterive, Hérémence, Isérables, L'Isle (pour la graphie en -s-), La Chaux-des-Breuleux ou Sion. D'autre part, la stabilisation de «l'usage actuel» (= celui du français ou de l'italien standardisés) est souvent postérieure à l'emprunt lui-même – un événement que le toponymiste devrait aussi tenter de situer dans le temps. En domaine romand, la première forme française n'aurait-elle pas pu être recherchée et signalée, en se basant sur la langue de rédaction des documents (laquelle n'est jamais explicitée) et/ou des indices formels d'adaptation?

Explications par l'indo-européen. – Les explications du DTS se situent volontiers dans la lignée de Krahe, Greule, W. Müller, et recourent à des étymons dits «indoeuropéens», surtout pour les noms de localités qui sont ou sont suspectées d'être, à l'origine, des noms de cours d'eau. Cela est, sans doute, de meilleure eau que le pré-indo-européen à la Fouché. Toutefois, une étymologie par l'indo-européen tout court, par exemple celle de Genève, à laquelle le DTS donne son adhésion, comporte nécessairement un élément de faiblesse. Il est en effet peu vraisemblable qu'on ait jamais parlé sur les bords du lac Léman l'indo-européen tout court (commun), ni, antérieurement au gaulois, aucune autre une langue indoeuropéenne séparée. En outre, si une telle langue indo-européenne ancienne a jamais été pratiquée à Genève, elle ne peut être connue indé-

pendamment des noms de lieux, ce qui place le toponymiste dans un fâcheux cercle vicieux. En l'occurrence, on remarque d'ailleurs que dans l'IEW, Pokorny, l'auteur de l'étymologie de *Genève* à laquelle le DTS se rallie, rapporte *Genaua* au ligure. Or, on sait que «les Ligures et leur langue [...] échappent au savoir linguistique; tout ce qui a été écrit à leur sujet reste hautement hypothétique». C'est le DTS qui le dit s. v. *Genève*, pour critiquer Muret; mais changer «ligure» en «indo-européen» ne revient-il pas à parer notre ignorance ou, à tout le moins, nos incertitudes d'un nouveau voile?

L'étiquetage des bases étymologiques. – S. v. Arogno: il va de soi que tous les toponymes héréditaires d'origine latine viennent du latin parlé (et non du latin écrit); il n'est donc pas besoin de spécifier *rōnea comme «latino parlato». S. v. Arvigo, Cureglia, Montagnola: sauf cas d'espèce et sur la base d'une argumentation topique, on n'envisage guère qu'un mot de latin médiéval puisse donner naissance un nom de lieu; de même s. v. Ronco sopra Ascona: il est difficile de penser qu'un nom de lieu provienne d'un mot de latin médiéval (formulation, nettement meilleure s; v. Rongellen). Dans Môtiers et Moutier, c'est l'étymon lexical des toponymes qui provient d'un mot du latin chrétien, non les toponymes eux-mêmes. S. v. Bellerive, l'étymon est clairement donné comme francoprovençal, mais cela peut sembler contradictoire avec «formation romane»; il en va de même s. v. Bonnefontaine, mais s. v. Belmont-sur-Lausanne, la formation est réputée «romane» et l'étymon est donné sous une forme latine: un réglage terminologique aurait été souhaitable.

La nature des noms de personne latins. – Dans tous les articles consacrés aux formation en -ĀCU, notamment, il est dit expressis verbis que l'anthroponyme est le nom de famille du premier propriétaire. Mais il est parfois question dans les «Explication», s. v. Sergey, par exemple, de «noms de personne», alors qu'on a affaire à des gentilices attestés. S'agissant de noms d'exploitations agricoles appropriées sur une base familiale, la précision n'est pas dénuée d'importance.

Les emplois absolus de noms de personne latins. – Ces emplois sont décrits de différentes manières, et pas toujours exactement: «emploi toponymique d'un nom de personnes à l'état pur» (s. v. Provence), «nom de personne latin [...] en fonction toponymique» (s. v. Bière), «nom de personne latin [...] employé tel quel» (s. v. Brot-Dessous, Brot-Plamboz), «emploi elliptique du nom de personne comme nom de lieu» (s. v. Trey). En ce qui concerne les gentilices, il s'agit d'un tour adjectival régulier, comme cela est bien indiqué s. v. Rances ou s. v. Seigneux. Quant à l'em-

ploi de *cognomina*, qui n'est pas niable, mais qui est apparemment agrammatical, on peut supposer que les *cognomina*, assez nombreux, qui sont des translations transparentes d'adjectifs ont pu servir de point de départ dans des formations elles aussi adjectivales à l'origine.

Les formations en -ACU. - S. v. Agiez (VD) et dans les autres notices consacrées à des toponymes en -ACU, on ne comprend pas pourquoi il est constamment parlé d'«un suffixe toponymique celtique -akos/-acum» (ni d'ailleurs pourquoi, si ce suffixe est considéré comme gaulois dans ces formations, on lui procure un double de forme latine). Car rien ne permet de suspecter que la formation de toponymes déanthroponymiques en *-ākoait été productive en gaulois (Russell 1988, p. 144, 151; cf. aussi Bach, cité par Buchmüller-Pfaff 1990, 26 n. 114). Avec les noms de lieux en -ACU, on a affaire à des formations latines dont le suffixe (emprunté) relève du latin provincial. Ce fait est largement indépendant de la langue employée alors par telle ou telle partie de la population dans la communication quotidienne, et, même avec beaucoup de bonne volonté, on n'arrive pas à saisir en quoi ces formations «témoignent d'une époque au cours de laquelle une partie de la population celtique a commencé à utiliser des noms de personne latins tout en continuant à parler sa propre langue»; le fait est assez probable, mais ce ne sont pas les noms de lieux en -ACU qui peuvent l'enseigner. On ne voit pas davantage pourquoi il est parlé de «clan» (mot mis entre guillemets, qui réfère soit au monde celtique, soit à «certaines tribus ou peuplades primitives», dit le TLF), alors que, s'agissant de la civilisation romaine et pour des formations basées sur des gentilices, le mot gens semble s'imposer. Il est aussi des cas, par exemple s. v. Bernex ou Cressier, où la formulation pourrait laisser croire que le nom de lieu qu'on dit formé d'un «nom de personne celtique» et d'un «suffixe toponymique celtique», est de formation celtique. Sur cette pente, on en viendrait bientôt à considérer, à l'instar de Vincent (1937, 70-86), que tous les noms en -ACU sont gaulois! (On n'en est pas si loin, d'ailleurs, s. v. Salvenach, -ācum, bien qu'il soit ici combiné au nom de personne latin Silvanius, est carrément déclaré «keltische Ortsnamenendung».) Dans le cas de Bernex ou de Cressier, il convient de parler, nous semble-t-il, de nom de personne latin (d'origine gauloise) + suffixe de latin régional -acum (d'origine gauloise). Ces insuffisances dans la formulation sont, à notre sens, une conséquence supplémentaire de l'insuffisante distinction entre etimologia prossima et etimologia remota que nous avons évoquée plus haut, et elles sont à relier à la procédure de traitement par disjecta membra. Le DTS paraît s'interdire de reconnaître que les toponymes en -ACU ont été formés en latin sur des noms de personne latins (lesquels peuvent être d'origine grecque, étrusque, gauloise, latine ou autre, c'est là une affaire qui regarde l'anthroponymie latine) et d'un suffixe, certes d'origine gauloise et d'aire régionale, mais relevant du système de la langue latine.

On a perdu le burgonde. – Si burgonde figure au glossaire dans son acception linguistique, mais comme adjectif seulement [21], le nom commun n'est jamais employé dans le DTS. Les formations considérées comme burgondes par Muret, von Wartburg, Gamillscheg, Aebischer et bien d'autres, sont dites «germanique». En tout état de cause, le mot est trop vague, car à l'époque où se placent ces formations, ce sont des langues séparées depuis longtemps (burgonde ou autre) qu'il convient de prendre en considération. Il est parlé, d'autre part, s. v. Aclens et dans tous les autres articles consacrés aux dérivés en -ingōs d'un «suffixe d'origine germanique [...] adopté dans l'espace galloroman à partir du VIe siècle». Pourtant, nous ne voyons pas pourquoi des noms de lieux d'origine gotique et burgonde n'auraient pas été formés en Gaule dès le 5e siècle, c'est-à-dire dès les débuts de l'installation dans l'Empire des Barbares fédérés, et même surtout à ce moment-là.

Les noms de personne d'origine germanique dans les composés en *CŌRTE. – S. v. Bassecourt ou s. v. Courrendlin, par exemple, il est dit dans l'exposé général qu'on a affaire à «un nom de personne d'origine germanique», mais, dans l'«Explication» particulière, il n'est plus question que d'un «nom de personne germanique».

La part du français dans les explications étymologiques. – Le français est assez souvent convoqué dans les explications étymologiques de noms de lieux du domaine francoprovençal. Soit au côté du francoprovençal, comme s. v. Esmonts ou Mont-sur-Rolle: «nom commun français et francoprovençal mont», ou s. v. Essert, Essert-Pittet: «nom commun français et francoprovençal essart, essert»; soit seul, et dans ce cas la forme lexicale n'est précédée d'aucune étiquette linguistique, comme s. v. Fontainemelon, Fontaines, Fontaines-sur-Grandson, ramenés au «nom commun fontaine». On se demande en quoi il est nécessaire d'invoquer le français pour rendre compte de toponymes qui, situés en domaine francoprovençal et documentés depuis le 10e, le 11e ou le 12e siècle, ont des chances d'avoir affaire avec l'ancien ou le très ancien francoprovençal (ou même de remonter à une époque antérieure à toute distinction entre le français et le francoprovençal). On se réjouit donc de voir invoqué par le maître d'œuvre, s. v. Mund, le seul francoprovençal mont.

Le critère de l'article défini. – (i) Limites d'emploi du critère. Le critère chronologique que constitue l'absence/présence de l'article défini ne

peut s'appliquer, selon nous, qu'aux noms de lieux délexicaux formés sur des noms communs de sens [+ concret] et construits sans déterminant, épithétique ou autre (cf., a contrario, DTS s. v. Villeneuve: «[ce nom] a désigné à partir du XIIIe siècle une agglomération nouvelle établie sur un site qui s'appelait [...] Compengie jusqu'au XIIIe siècle»). Le critère n'est donc pas pertinent pour dater Belfaux, Bonfol, Grandfontaine, Grandval (cas de détermination épithétique), ni Fontainemelon, Praroman, Saignelégier (cas de détermination par un nom de personne en asyndète), ni Goumois, Les Bayards (cas de noms de lieux d'origine déanthroponymique), ni Allaman (d'un adjectif ou d'un nom de personne). - (ii) Inférences à tirer. (a) À elle seule, l'absence d'article n'autorise pas à conclure, comme le fait souvent le DTS, que «[l]e toponyme/le nom de lieu a été formé au Haut Moyen Âge» (s. v. Faoug, Prez-vers-Siviriez) ou qu'on a affaire à «une formation du haut Moyen Âge» (s. v. Champoz, Châtillon), car on ne peut évidemment pas exclure, dans les cas de ce genre, que la formation remonte à l'Antiquité. C'est à l'enquête linguistique de rechercher d'autres critères (formes anciennes et/ou faits phonétiques et/ou morphologiques et/ou lexicologiques et/ou syntaxiques) pour resserrer la «fourchette», en particulier en ce qui concerne le terminus ante quem non. Dans le cas de Fontaines (NE), par exemple, on peut observer, bien que l'indication qui en découle ne soit qu'approximative, que le lexème fontana n'est pas attesté avant le 4e siècle en latin écrit (FEW 3, 698a; Vopisc., TLL 6, 1028). Paudex (VD) suppose une syncope antérieure à la lénition de -D- dans *PALŪDĀCEU ou *PALŪDĀSCU (ce qui écarte, soit dit en passant, un rapport avec le «nom commun féminin palus» et même afr. palu). On peut aussi tenter de dater les formations de manière relative: comme l'indique bien le DTS, Font (FR) représente probablement, une couche lexicale antérieure à Fontaine. (b) À moins de disposer d'arguments topiques relatifs à l'histoire de la localité dénommée, il faut éviter, nous semble-t-il, d'inférer sans précaution de la datation de la forme linguistique à celle du référent, contrairement à ce que semble faire le DTS s. v. La Chaux («la localité a été fondée après le Xe siècle») ou s. v. Nods («la localité a vraisemblablement été fondée avant le Xe siècle»), par exemple. Comme on a affaire à des délexicaux et souvent, par conséquent, à des noms de terroirs secondairement promus en noms de localités, un certain laps de temps a pu s'écouler entre la formation du nom propre et la fondation de la localité.

Les notices

Agno (TI) et Davesco-Soragno (TI): l'existence d'un «sostantivo latino popolare *amnius, da amnis "corso d'acqua, fiume"» semble peu assurée au plan lexicologique.

Bien qu'approuvée par Pfister (2005, 213), l'explication de Agno par ce lexème peut être considérée comme douteuse (cf. Lurati 2004, 80).

Aigle (VD): l'explication par lat. AQUILA est repoussée comme «inacceptable» au motif que «les noms d'animaux "purs" (sans suffixe) ne sont pas attestés en toponymie» (cf. aussi s.v. Aquila [TI]). On peut néanmoins penser à une motivation non naturaliste, et, en l'occurrence, aux noms latins de localités tirées de noms d'auberges (cf. Reitzenstein 1970, 69), noms eux-mêmes motivés par une enseigne; cf. ad Leones et autres, notamment Ad Aquilam Maiorem, ad Aquilam Minorem, et aujourd'hui Aquila di Arroscia et L'Aquila, en Italie (DTI).

Aire-la-Ville (GE): l'hypothèse de Muret (qui supposait *ARRIA) est critiquée à juste titre, mais nous ne voyons pas ce qui écarte *ARIA, emploi adjectival au féminin du gentilice Arius (nombreuses références dans Solin/Salomies 1994, 21). À propos de AREA, citer à présent le volume 25 du FEW qui a beaucoup accru la documentation et raffiné notablement les analyses, et non le volume I (que les doctes tiennent généralement, de nos jours, pour vieilli).

Airolo (TI), Oriolo 1210-1258: si l'on recourt avec l'auteur de la notice au suffixe -EOLU, point n'est besoin de conjecturer lat. *ORIUM; ORUM suffit, lequel peut être débarrassé de son astérisque puisque, selon FEW (7, 383b, ORA), il est attesté dans l'Itinerarium Antonini Placentini (ca 570).

Allaman (VD): il resterait à prendre position sur une hypothèse non mentionnée: celle qui verrait dans ce nom de lieu (dont la première attestation sûre est au pluriel) le continuateur de lat. *Alamannos, formation dénotant, comme de très nombreux toponymes déethniques de ce type, un établissement de Barbares – laeti ou gentiles – installés dans le cadre de l'Empire.

Andiast (GR): la notice est justement critique et prudente. On peut ajouter qu'il n'est même pas certain que, figurant toujours dans des formations inanalysables exhaustivement et remontant à une langue inconnue, -ste soit un suffixe; la prudence recommande de lui donner un statut de morphe provisoire. Soit dit en passant, même si l'on avait affaire à un morphème suffixal prélatin, il ne s'ensuivrait pas nécessairement que «Andiast wie alle Namen mit dem Suffix -este in Graubünden zu einer vorrömischen und vorkeltischen Sprachschicht gehört».

Anières (GE): dans «Les anières désignent [...]», on ne sait pas s'il est fait référence à des noms propres de lieux (graphiés sans majuscule) ou à autre chose. Tous les exemplaires romands cités sont dépourvus d'article, de même que tous les exemplaires français (cf., par exemple, Vincent 1937, § 678), ce qui indique que cette série remonte pour le moins au haut Moyen Âge.

Aranno (TI): on lit, à propos de l'explication par lat. rhamnus que «tuttavia, i dialetti ticinesi non presentano continuatori diretti dell'etimo in questione». L'argument paraît insuffisant par lui-même (on aimerait savoir ce qu'il en est dans les parlers italoromans et romans en général; rien dans REW): tous les noms de lieux ne s'expliquent pas par le patois isotope d'aujourd'hui.

Arbaz (VS): comme ancien nom de ruisseau, il convient de munir ['a:rba] de l'astérisque réglementaire.

Arbedo-Castione: on aimerait savoir chez quel auteur lat. castellio "piccolo castello" est attesté.

Arconciel (FR): le rapprochement para-étymologique a joué entre le nom de lieu et le mot français arc-en-ciel, plutôt qu'«entre le nom de lieu et l'arc-en-ciel» (= l'arc-en-ciel en tant que chose); la réinterprétation est explicitée dans «Arconcy [...] locus antiquus nominatus Arcus Cæli» (17e s., Clouzot 1940, 109).

Astano (TI): on propose *Astus, mais le cognomen métonymique (masculin) Hasta est attesté (Kajanto 1965, 21, 24, 241).

Aubonne (VD): l'attribution du sens de "rivière" à i.-e. *albh- (sur la base de quels cognats dans des langues attestées?) doit être une nouveauté de la recherche récente (rien de tel, en tout cas, dans IEW 30: seulement "weiss").

Auboranges (FR): il est parlé tout d'abord du «suffixe -(i)anicas», puis, dans la Conclusion, de «-ianicas». On lira -anicas (cf. lat. romanicus).

Autigny (FR): le gentilice Altinius est attesté (cf. Solin/Salomies 1994, 13).

Avegno (TI): on se demande comment lat. abies + -ineus produit l'«aggetivo latino abiegnu», lequel devient d'ailleurs, in fine, «l'aggetivo latino *abēgnu»... Rien de tel, en tout cas, dans LEI 1, 97-105. On attendrait *abietineus (cf. abietarius et *ABIETEUS, LEI 1, 103-6; REW 25). Il vaut donc mieux renoncer à une hypothèse aussi peu sûre.

Avenches (VD): si l'on veut parler, comme c'est le cas ici, d'un «suffixe celtique», pourquoi lui donner une forme bilingue «-ĭko[-]/-ĭcum»?

Avry (FR): pourquoi ne pas éditer «Avri» la mention de 1145-59?

Avully (GE): on peut débarrasser «*Apulius» de son astérisque (cf. Solin/Salomies 1994, 19, qui attestent les gentilices Apulius et Apullius).

Avusy (GE): on ne voit pas pourquoi l'étymologie proposée est avancée avec autant de retenue. Il aurait été bienvenu d'expliquer au profane le proparoxyton du patois (['awuzi]).

Bagnes (VS): l'argument linguistique employé pour écarter lat. BANEA (< balnea) refait en féminin pluriel – «les bains étaient généralement désignés en latin par le nom d'Aquae» – n'est pas très satisfaisant (balnea "bains publics" et son diminutif balneolae sont attestés, v. TLL, et aussi en toponymie). À titre de parallèle, signalons Baignes (Haute-Saône; DNLF 46), dont toutes les formes médiévales (NDC 1, 239) sont sans -s et où l'on a découvert au 18° siècle «un bassin octogonal d'une belle structure ayant 25 m de circonférence», interprété comme des bains antiques (NDC 1, 239; Faure-Brac 2002, 111). Signalons aussi Bagna villa 735 (cop.), localité non identifiée (Folz/Marilier 1986, n° 20; cf. Roserot 1924, 21), mais probablement située dans le centre-est de la Gaule.

Balerna (TI): renvoyer au LEI 4, 597 sqq. et spécialement 780-2; la consultation de cet ouvrage de référence aurait au moins permis de ne pas oublier l'astérisque devant *bal(l)-. Même s'il ne s'agit peut-être que d'une homonymie due au hasard, signalons le nom de l'abbaye cistercienne de Balerne (Mont-sur-Monnet, Jura); cf. Chauvin 1973.

Barbengo (TI): on ne voit pas comment un toponyme attesté depuis 1460 (de 751-60 à 1335, la localité porte le nom de Premona uel sim.) pourrait être formé sur le «germanico *Barbo», le «cognomen latino Barbus» ou le «cognomen latino Balbus».

Barberêche (FR): le suffixe -iscus est, certes, «parfaitement attesté en latin (Rohlfs III, § 1121)», mais c'est «per la formazione di alcuni nomi etnici» (comme Syriscus). C'est pourquoi il est préférable de partir de lat. barbari (dans un paradigme bien connu de toponymes déethniques) plutôt que des noms de personne Barbarus ou [*]Barbarius (ce dernier est attesté, v. Solin/Salomies 1994, 31, qui font opportunément observer que ce nom manque seulement dans l'index de Schulze). Pour un parallèle, cf. Barbarêche (Ain; Gamillscheg 1934 [1970]-1936, 3, 22) et peutêtre Barbarès (commune de Gaillac-d'Aveyron, Aveyron; Chambon 1980, 56) < -ISCU. Ces désignations ont pu s'appliquer à des groupes de Barbares (lètes ou gentiles)

dont l'identité était peu claire aux yeux des populations romaines, ou encore à des groupes mêlés.

Bargen (BE): aj. «in comitatu Bergas» 944 (cop. 17° s.; Moyse 1972, 584 et n. 3, 585).

Bassins (VD): lire -ānum, et non -(i)ānum.

Baulmes (JÚ): cas assez typique où le nom de lieu contemporain est traduit (quatre acceptions!), où il est parlé d'un «type toponymique [...] correspondant au français baume, baulme, barme, allemand Balm», d'un «mot prélatin, probablement celtique» et d'autres choses encore, mais où rien n'est dit de l'étymon du nom de lieu traité. En même temps que FEW, GPSR et Pokorny (1948/1949), on pouvait citer LEI 4, 912-3 qui présente l'avantage d'offrir un tour d'horizon bibliographique commode et à jour.

Bavois (JU): versons au dossier, en faveur du ravissant *Babudias, le parallèle offert par un *Babudiu arverne, Baoio dans un original de 959 (A. D. du Puy-de-Dôme, 3 G, arm. 11, sac Q, c. 1, aux sceaux), aujourd'hui Bouy(s), nom de lieu-dit, à Clermont-Ferrand (usité seulement dans l'odonyme rue de Bouys); cf. Chambon/Lauranson-Rosaz 2002, 360 et n. 59.

Bedano (TI): -D- de Baedus en reste-t-il au stade [d]?

Begnins (VD): on ne peut pas tout à fait dire que «l'évolution *Bennianum > Begnins est parfaitement régulière». La présence de -s dans toutes les formes médiévales (dès 1145) fait supposer -ĀNOS ou doit être expliquée autrement.

Belfaux (FR) est dit, au début, «formation romane», mais, à la fin, «création romande». Mettre également en accord la notation des bases étymologiques («bellus», mais «fagu»).

Bellinzona (TI): qu'en est-il de Biltionis castrum chez Paul Diacre, connu de Schmid (1951/1952, 46, n. 2)?

Bercher (VD) < *BERCIĀCU: il faudrait, pour achever de convaincre le profane, justifier la chuintante.

Berolle (VD) et Bière (VD): les bases lexicologiques de ces notices paraissent fragiles. On serait curieux de connaître la source textuelle où a été puisé «latin tardif birula». On invoque un «type lexical français bière "plaine" (< ancien français berrie < latin tardif beria, même sens, d'origine incertaine)») sur la foi de Vincent (1937, § 496) et de TGF § 3706, mais il convenait plutôt de renvoyer à FEW 1, 333ab (article critique) et 19, 29a, BARRIYA. On ne voit guère, d'ailleurs, en quoi afr. berrie (berruie, ber(r)ue; TL, Gdf) peut être utile en cette affaire, surtout en pays de Vaud («nur mit bezug auf den Orient gebraucht», dit von Wartburg). Si les rédacteurs souhaitaient s'écarter de l'autorité de von Wartburg, ils se devaient de le citer et, surtout d'argumenter. Quant à l'occitan berro (déjà cité par Dottin 1920, 233), il est probablement tiré de Mistral et il ne s'agit que d'un nom de lieu (= Berre, Bouches-du-Rhône); cf. d'ailleurs FEW 1, 333b: «nur in ortsnamen». Concernant Bière, les formes anciennes (toutes en -r-) incitent à écarter une base *BERRIA et à poser *Beria, emploi adjectival de Berius; en tout cas, on ne peut pas écrire «Ber(r)ius». Du coup Berolle ne peut guère être qu'un diminutif détoponymique, témoin d'un dédoublement d'habitat ancien. S. v. Berolle, on lit «Berolle "petite plaine" (< latin tardif birula) est le diminutif de l'ancien français bière "plaine, lieu couvert de broussailles" [...]». Cela revient à donner deux étymologies à la fois: soit Berolle provient d'un mot de latin tardif (et ce toponyme est une création à placer, disons, «de 200 environ à l'avènement des langues romanes»; Väänänen 1981, 13),

soit il s'agit d'un diminutif sur un mot d'ancien français (et par conséquent d'une création plus récente), ce qui soit dit en passant tendrait à faire placer – nous sommes en pays de Vaud – la formation du toponyme plus tard que sa première attestation (1235). Il conviendrait d'énoncer le suffixe à l'aide duquel le diminutif a été formé.

Beurnevésin: aj. Aj. Beuvenéjin (Vatré 1947, 209).

Bevaix (NE), Biasca (TI) et les autres articles consacrés aux noms de lieux à suffixe -sc: citer Hubschmid (1969), qui figure à la bibliographie [1058].

Bévilard (BE): on a le sentiment que le rédacteur veut à toute force écarter BELLU VĪLLĀRE. Il est dit que cette explication «s'appuie uniquement sur le -l- de l'attestation de 1225», mais il faut ajouter celle de 1322 (et cf. encore, à la même date et en 1328, Belviler dans DLSR 1, 47, 12 et 78, 16); d'autre part, les formes sans <l> n'apportent pas un démenti à BELLU. Il est ajouté que «villāre entre rarement en composition avec un adjectif», mais cet argument est sans poids: cf. Vincent (1937, § 771) et Pitz (1997, 99), auxquels on ajoutera, en domaine comtois, Beau Villard (lieudit, commune de Saulnot, Haute-Saône; IGN 1:25 000, 3521 O).

Blonay (VD) est formé, dans l'interprétation défendue, sur un nom de personne latin (peut-être d'origine gauloise); supprimer «(ou celtique?)».

Bodio (TI): on signale en note que la prononciation dialectale {'bodi} est récente. Il faudrait ajouter qu'il s'agit d'un réalignement sur la forme d'italien standard Bodio: de tels faits sont partie intégrante de l'histoire des toponymes.

Bogno (TI): l'article semble comporter une répétition. On lit en effet: «Bogno potrebbe essere il riflesso del tipo latino *betulneu "relativo alla betulla" [...]. Il nome potrebbe pure risalire a betŭlneu "relativo alla betulla" con la stessa evoluzione fonetica». Pour l'astérisque dont il faut orner *betulneu, cf. LEI 5, 1392 et 1395, qui aurait dû être cité.

Bourg-Saint-Pierre (VS): en ce qui concerne Bourg, il est longuement question de l'étymologie du lexème français bourg (qui n'a rien à voir dans l'origine de ce nom de lieu, attesté depuis 1125), mais rien sur l'étymon du nom propre de lieu supposé être traité.

Bovernier (VS): le premier terme du composé est d'abord identifié à «l'ancien francoprovençal bor»; suit tout un alinéa sur le mot français bourg, qui paraît hors de propos (cf. ci-dessus à propos de Bourg-Saint-Pierre). Il aurait été plus utile d'utiliser l'espace pour prolonger l'histoire du mot, en précisant, par exemple, que la perte du sentiment de la composition a préservé le nom de lieu d'une francisation en *Bourg.

Brione (TI) est analysé comme le continuateur d'un dérivé latin sur le gentilice Bilius ou Billius à l'aide du «suffisso latino -ōne». En pays romand, les noms de lieux formés sur le même modèle semblent avoir été analysés par le DTS comme des changements de déclinaison de l'Antiquité tardive.

Broglio (TI): il y a peu de chances pour que ce nom de lieu dérive «dalla voce celtica brogilos», c'est-à-dire soit une formation gauloise. On pouvait citer LEI 7, 582 sqq. (ce qui aurait conduit, d'ailleurs, à écrire *brogilos).

Brontallo (TI): dans l'hypothèse retenue, on pouvait renvoyer au bel article *BRENTA du LEI et faire état du type tessinois brentál et de sa famille, déjà lat. méd. lomb. brentallum en 1218 (LEI 7, 353 et n. 19).

Brot-Plamboz NE: on se demande, linguistiquement parlant, ce que peut être un «nom commun romand». Il semble par ailleurs qu'en «romand», les substantifs

désignant des inanimés peuvent se construire comme complément de nom sans préposition, ce qui n'est le cas ni du français ni du françoprovençal.

Capolago (TI): on lit au début de l'article que «Capolago è formato dal sostantivo latino căput [...] e dal sostantivo latino lăcă», mais à la fin de l'article que «Capolago è rifatto sul tradizionale Codelagh». En tout cas, l'étymologie fournie n'explique pas la forme traditionnelle Codelagh (déjà Codelago 1296, et encore dans la seconde moitié du 19e siècle): une formation latine est bien douteuse du fait de la syntaxe de la composition.

Charrat (VS): Chariez (Haute-Saône) ne peut certainement pas fournir un parallèle appuyant *CARRĀTU.

Chesalles-sur-Moudon (VD), Chesalles-sur-Oron (VD): «Le mot est attesté uniquement dans des noms de lieux». Pourquoi celer que lat. CASELLA, bien que tardif (TLL 3, 512; Niermeyer 1997, 152), est attesté?

Chézard-Saint-Martin (NE): d'après la documentation historique («sélection»), le changement de suffixe sur Chesals s'est produit après 1350 et avant 1542. Il paraît donc peu probable que le nouveau suffixe soit «[l'issue de] -are». Il s'agit plutôt du suffixe péjoratif -ard: cf. Romans chasard "hangar [...]", Lyon chazar "maison en ruines", Queyr. chasar, Briançon chazard (FEW 2, 454a et b; aussi fr. rég. d'Ambert, v. Chambon 1999, 115; GPSR 3, 519: seulement noms de lieux).

Chevroux: «noms [de lieux] d'origine galloromaine»; comprendre: «noms [de lieux] formés à l'époque gallo-romaine» (ou même «romaine», terme moins chargé d'ambiguïtés).

Collonge-Bellerive (GE): d'après la documentation fournie, «la forme francoprovençale traditionnelle Belariva» n'est pas attestée et devrait donc être munie d'un astérisque. Aj. 14e s. «Abbatissa Belle Rippe» (Clouzot 1940, 345).

Colombier (NE) pourrait être Columbario en 944 (cop. 17e s.; Moyse 1972, 585 «in loco que nominatur Columbario»). Moyse (1972, 584 n. 2) incline certes à identifier cette mention avec Colombier (canton de Pont-de-Roide, Doubs), mais c'est au motif qu'on voit «intervenir l'archevêque de Besançon en 1147» dans cette localité; l'acte de 944 montre qu'à cette date l'archevêque reçoit des colonges dans les secteurs du Landeron, Bargen et Soleure, bien loin de son siège, mais plus près de Colombier (NE).

Combremont-le-Grand (VD), Combremont-le-Petit (VD): on ne voit pas comment *comboro- pourrait à lui seul expliquer Cumbromo 911. Si l'on se fie à cette forme, la plus ancienne, mais isolée, le nom originel (avant la réfection en -mont) ne pourrait-il pas remonter à gaul. *comboro-mago-?

Constantine (VD): il y a coexistence, dès le début de la tradition écrite, entre la forme héréditaire (Costantina 1228, 1246) et la formes refaite sur un modèle savant (Constantina 1182, 1453). En outre, la forme francoprovençale actuelle [kɔtɛ̃'təna] se rattache à la première tradition, tandis que la forme française actuelle [kɔɛtɑ̃'tin] semble participer de la seconde; de même, la forme francoprovençale présente l'amuïssement de [s] préconsonantique, tandis que celui-ci a été rétabli dans la forme française.

Corbières (FR): on ne voit pas ce qui fonde l'idée selon laquelle ce toponyme serait «d'origine féodale», pour désigner «un château fort». (L'absence d'article ne suggère-t-elle pas, d'ailleurs, que ce nom est probablement antérieur à la féodalité?).

Corcelles-près-Concise (VD): faut-il établir un rapport de dérivation détoponymique entre Corcelettes (Grandson) et Corcelles-près-Concise?

Corcelles-Cormondrèche (NE): on pouvait guider le lecteur en éditant «Corçales» (1228) selon le bon usage philologique. Le second terme de Cormondrèche pourrait être un dérivé adjectival en -ISCA sur un nom d'homme, plutôt qu'un «nom de personne [d'origine] germanique féminin»; cf. Curtis Waldonisca (Gamillscheg 1934 [1970]-1936, 3, 39).

Corpataux-Magnedens (FR): l'hypothèse *CŌRTE PASTŌRE "ferme du berger" devrait être écartée plus fermement (cf. l'argumentation justement développée s. v. Courfaivre).

Court (BE): par opposition aux autres emplois toponymiques de *CŌRTE dans lesquels ce mot est presque toujours déterminé par un nom de personne, le simple ne peut-il avoir désigné une exploitation agricole non appropriée, c'est-à-dire relevant du fisc?

Cresciano (TI): une dérivation en -ĀNU sur un nom de plante étant en principe à écarter (cf. l'opinion de Serra et, du côté du DTS, une prise de position ayant toute la netteté souhaitable s. v. Bedano; cf. aussi s. v. Melano), et la base posée étant *Cresciānu/*Cresciāni, on se demande ce qui empêche de partir du gentilice latin Crescius (Solin/Salomies 1994, 63) ou de Crixsius/Crixius (cf. DTS s. v. Cressier).

Cressier (FR), Cressier (NE): on peut envisager le gentilice latin (d'origine latine) Crescius (Solin/Salomies 1994, 63).

Curio (TI): on envisage un gaul. *korja "tribù, raggruppamento di persone", en renvoyant à Coira, mais sous Coira, cette solution est mise en doute. Il reste donc l'hypothèse déanthroponymique, qu'il faudrait reformuler ainsi: de *Curia, emploi adjectival du gentilice latin Curius, avec un substantif féminin ellipsé (comme vīlla ou mot du même paradigme). Du coup, on en vient à se demander en quoi cette base disconviendrait à Coira (Chur).

Dalpe (TI): comme dans d'autres articles consacrés à des toponymes tessinois, la Conclusione inverse, à notre sens, l'ordre du raisonnement (la catégorisation typologique est donnée a priori, avant l'étymologie concrète, au lieu de découler de cette dernière). L'idée d'une «agglutinazione di una preposizione latina, dē o ăd» paraît spéculative; l'accrétion a des chances d'être plus récente. «Alpe designa nel cantone Ticino "pascoli montani, estivi o autunnali"»: renvoyer à LEI 2, 215, après avoir retiré les guillemets.

Damphreux (JU), Damvant (JU) et d'autre notices consacrées aux hagiotoponymes en DOMINU: renvoyer, pour la datation de ces formations, à l'argumentation convaincante de Haubrichs (2001). Suivi d'un nom de personne, DOMINU ne «désigne» pas un saint (c'est le nom de personne qui le désigne). Les notices sont tellement prudentes qu'il n'est pas dit qu'en toponymie ces formations désignent des églises d'après le nom du saint titulaire. Sous Damvant, il est dit que DOMINU «aboutit à Dom-, Don-», si bien qu'on pourrait croire – toutes les formes du toponyme sont en -a- – qu'il s'agit d'un contre-argument à l'étymologie proposée. L'écriture «Dom-, Don-» (sous Damvant) est meilleure que «Dom, Don et Dam» (sous Damphreux).

Démoret (VD), Domdidier (FR): on pouvait mentionner l'existence d'églises aux 6e-7e siècles dans les localités ainsi désignées (cf, Terrier 2005, 73).

Denges (VD): «une forme comme *Dagin-ingōs (> *Dain-ingōs) aboutirait normalement à Denges en Suisse romande». Il faudra expliquer au profane en quoi le développement -ingōs > -ens, dont ils glaneront de nombreux exemples dans le DTS, est, lui, irrégulier.

Disentis (GR), Desertina 765: l'explication donnée juxtapose (comme RN 2, 126b, s.v. DESERTUS : «Ableitung -INA») une base lexicale et un suffixe. On pouvait faire remarquer qu'un nom commun lexicalisé *DESERTĪNA est appuyé par afr. desertine "désert" (FEW 3, 52b; bien attesté, v. Gdf, TL), ainsi que par les noms de lieux galloromans Désertines (Allier), Desertines 1327, et Désertines (Mayenne), Desertina 9e s. (Gröhler 1913-1933, 2, 118; Vincent 1937, § 499; TGF § 2483). La notice part du principe que le nom Disentis est lié à l'établissement du monastère; ce n'est pas certain: la création du toponyme pourrait être antérieure, et le latin altimédiéval et médiéval pourrait n'être pour rien dans cette affaire.

Dombresson (NE): la forme «Dombrecon» 1228 aurait dû être éditée «Dombreçon». Un renvoi à Haubrichs 2001 (cf. aussi Chambon 2004, 235-6) aurait sans doute aidé à donner un contenu concret à la phrase «L'histoire du culte des saints mérovingiens est un indice important pour la date de fondation des localités qui s'y réfèrent (fin 6e-8e s.)». On pouvait signaler le surnom plaisant *la Bourdonnière* (Pierrehumbert 1926, 72).

Dompierre (FR), Dompierre (VD): nous aurions été curieux d'apprendre l'explication des formes du type Domnipetra, Domnapetra, qui ne sont pas rares.

Donatyre (VD): la mention de 1228 «Donatieri, scilicet sancta Tecla» (CartLaus) est mieux éditée par Clouzot (1940, 103) qui fit imprimer «Sancta Tecla». Il était intéressant de citer encore «Donna Tecla» 1275 et 1285, «Curatus Sancte Thecle» 14^e s. (Clouzot 1940, 116, 132, 141). On pouvait mentionner l'existence d'une église aux 6^e-7^e siècles (cf. Terrier 2005, 73) et ajouter que la notoriété particulière de sainte Thècle tient au fait qu'elle est considérée comme la première martyre.

Éclagnens (VD): au vu des formes anciennes, la base est plutôt *CLANIĀNOS. É- ne pourrait-il pas s'expliquer par la préposition articulée es (cf. s. v. Écoteaux)?

Écublens (VD): il nous semble qu'il faut lire plutôt quelque chose comme *[sko'βiλo], d'une part, et *[skoβi'λone], d'autre part.

Enges (NE): c'est le cas de dire, nous semble-t-il, s'il s'agit bien d'une formation en -ĀNICU, que le nom de personne a été tellement usé par l'évolution phonétique qu'il ne peut plus être reconnu.

Épauvillers (JU): il aurait été bon de relever que Vatré (1947, 209) note la forme simple conservée Velès, à côté de Epavelès.

Épendes (FR), Épendes (VD): on lit que «l'apparition d'un -d- secondaire au cours du Moyen Âge [a été] provoquée par la nasalisation de -in [on veut certainement dire de [i] > $[\tilde{i}n]$ > $[\tilde{e}n]$ ». Cette formulation n'est pas très claire. Il valait mieux se reposer sur l'ouvrage classique de Remacle (1984, 45 sqq.; 85-6): dissimilation de nasalité. On lit, d'autre part, «Épendes "endroit où abondent des buissons épineux" vient du latin $sp\bar{i}nas$ "épines"», cette traduction inopportune donne l'impression qu'entre le lexème latin et le nom de lieu du français moderne, le sens s'est transmis... et a changé.

Épesses (VD): on a l'impression que la notice énonce deux étymons. L'un serait un «latin spissa "épaisse, fourré"» (qui ne peut être guère être soutenu par la référence à «FEW XII, 198a»); l'autre est afr. espeisse, espoisse "fourré" (qui n'est pas enregistré par FEW 12, 198b).

Épiquerez (JU): notice assez peu claire (où le procès d'agglutination de ès est décrit deux fois). Pour nous, ès a été introduit afin de marquer plus clairement la translation du nom de famille au pluriel (les Piquerés 1754) en toponyme (cf. les

innombrables noms de lieux-dits cadastraux en En, Ès dans le domaine linguistique comtois). Entend-on bien [pitj're] et non [pic're] dans les formes comtoises? Voilà qui serait à vérifier, s'il y a encore des témoins (vérification faite grâce à W. Müller, on entend aujourd'hui [epitjre]).

Essertes (VD): un toponyme ne peut guère être une «variante» – et comment s'expliquerait-t-elle? – d'un nom commun. Essertes nous semble continuer le pluriel neutre *EXSARTA recatégorisé en féminin, ce qui reporterait la formation à une époque où le neutre était encore une catégorie vivante.

Essertines-sur-Rolle (VD), Essertines-sur-Yverdon (VD): il ne s'agit probablement pas de -INA diminutif, mais plutôt de -INA, de sens collectif, comme dans Disentis (GR), Desertina 765. On peut se demander si dans ce type on n'a pas affaire, comme dans Desertina (sur desertum, neutre) et comme dans Essertes, à un neutre pluriel recatégorisé en féminin.

Étoy (VD) «reflète» afr. estui, estoi, défini par "lieu où l'on range quelque chose". Un tel sens est toutefois absent de TL et de FEW (12, 310-1). Il est étonnant, en outre, d'expliquer comme un reflet de l'ancien français un toponyme vaudois attesté depuis 1145-1159 et sans article.

Évionnaz (VS): la «variante affaiblie» *ev- de la «racine *av-» est une solution du désespoir. Le nom devait être déclaré, pour le moins, d'origine incertaine.

Faoug (VD) «ce mot [lat. fāgu] est souvent utilisé aussi dans un sens collectif "forêt de hêtres"»: dans quels textes?

Ferpicloz (FR): si Frigidum dans Frigidum Pesclum est une réinterprétation, ne pourrait-on penser, d'après le second terme – issue de PESSULU "verrou" –, à un continuateur de FRACTU comme premier terme primaire? On peut comparer à Frépestel, nom de deux hameaux en Lozère (communes de Meyrueis et de Saint-Germain-de-Calberte) < aocc. frait adj. "brisé, cassé" (FEW 3, 753b) + *pestel s. m. "verrou" (FEW 8, 309a).

Ferreyre (VD): ce toponyme sans article est documenté depuis 814. On ne voit donc pas ce qui fonde l'assertion suivant laquelle «l'absence d'article indique également que ce nom de lieu est une formation romane de la fin du haut Moyen Âge» (nous soulignons). À notre sens, on peut seulement induire le terminus post quem non (toponyme créé avant 814); on peut aussi admettre, avec moins de certitude, que l'activité minière in loco ne remonte pas plus haut que le haut Moyen Âge, dans la mesure où on lit que les environs de la localité «recèlent de nombreux amas de scories qui témoignent d'une intense activité minière depuis le haut Moyen Âge» (au total, on obtient comme laps de temps le haut Moyen Âge jusqu'en 814, et non «la fin du haut Moyen Âge»).

Fontanezier (VD): on pourrait aussi envisager afrpr. *fontana Nezier (nom de personne complément de nom en asyndète), avec haplologie.

Fontenais (JU): on évoque comme étymon «un dérivé de [fr.] fontaine [...] formé à l'aide du suffixe -ētu»; la formulation est anachronique. Puis on observe que «ce substantif masculin [...] est seulement attesté dans des noms de lieux»; il faudrait donner une forme concrète à «ce substantif». On pouvait observer en outre que tous les exemplaires de cette série de noms de lieux sont dépourvus d'article (cf., par exemple, Vincent 1937, § 536), c'est-à-dire formés dans l'Antiquité ou dans le courant du haut Moyen Âge, et que le type est diffusé dans toute la Galloromania et au-delà en Italie du nord et en Catalogne (DTI 278, 279; OnCat 4, 244). Il serait sans doute

ressorti de tout cela qu'il convenait de poser lat. *FONTANETU et que Fontenais ne pouvait être dit dérivé de [fr.] fontaine.

Forel (FR), Forel (VD), Forel-sur-Lucens (VD): comme on a clairement affaire avec l'étymon (reflété par mlt. forestis) à un terme diffusé par l'administration franque, sa première attestation, en 648 (Söll 1967, 54; Niermeyer 1997; TLF), fournit un terminus ante quem non approximatif, mais raisonnable. Ce fait, joint à l'absence d'article, permet de se faire une idée de la chronologie du toponyme. Il n'est pas évident, alors, qu'il faille faire intervenir le sens (féodal) de l'ancien français, "forêt dont l'usage était réservé au seigneur", par lequel le DTS glose les toponymes contemporains. On préfèrera "forêt du domaine royal, du fisc". Livrons d'ailleurs, allant dans ce sens, trois coïncidences: (i) Forel (VD) se trouve à proximité de Villars-le-Comte, localité qui, au dire du DTS, doit précisément son nom au domaine d'un «administrateur mérovingien»; (ii) Forel-sur-Lucens (FR) n'est pas très éloigné de Palézieux, localité dont le nom (< *PALATIOLU) appartient à un type qui, comme le simple correspondant, s'applique souvent à des centres de gestion du fisc (cf. cidessous s. v. Palézieux); (iii) Forel (FR; cf. encore le diminutif Forestel, nom d'un lieudit, au sud du village, sur CNS 1184) jouxte Grandcour, «fondation du VIe siècle», selon le DTS, dans le nom de laquelle *CORTE n'est pas déterminé par le nom du propriétaire, et se trouve donc éminemment apte, surtout qu'il se trouve qualifié par GRANDE, à désigner une curtis fiscale (cf. la remarque ci-dessus sous Court).

Frasses (FR): lire *fraxo, avec astérisque (malgré Hasselrot); il valait mieux citer exactement (et entre guillemets) ce dernier: «tiré d'une ancienne forme refaite».

Genestrerio (TI): lat. GENESTA + -ARIU ne peut guère conduire à Zenestrario 1375 et Genestrerio. GINESTRA (attesté, cf. André 1985, 109) serait meilleur.

Genève (GE): avec IEW 380-1, le DTS accorde à la «base indo-européenne *genu-, *gneu-» les sens de "genou" et de "coin, recoin", mais on constate que, si le sens de "genou" se trouve dans toutes les langues qui ont conservé le mot, celui de "coin, recoin" n'apparaît qu'en grec. On peut certes estimer vraisemblable, avec le DTS «que la ville de Genève porte un nom préceltique», mais l'argument avancé («étant donné l'ancienneté des implantations humaines à Genève») n'a qu'un faible poids: à ce compte, la Grotte Chauvet devrait aussi porter un nom préceltique. Enfin, pour attester afr. Genves, Genvres, on préfèrerait un renvoi aux bons instruments du savoir, plutôt qu'à une communication personnelle. Il nous semble enfin que A post-tonique des proparoxytons est passé à E avant le déplacement de l'accent sur la pénultième.

Genthod (GE): l'article est bref et très bon. Néanmoins, le premier argument avancé contre l'étymologie proposée par Saussure (selon Jaccard), à savoir que «le latin janitorium n'a laissé aucune trace dans les langues romanes», n'est pas suffisant en lui-même (même argument s. v. Gentilino); à ce compte, on refuserait de croire que des noms de lieux puissent remonter à lat. amnis, fiscus etc. D'autre part, il fallait, nous semble-t-il, faire observer que la base proposée *GENESTŌSU a subi la syncope, ce qui est un indice en faveur d'une formation ancienne et qu'il s'agit là d'un phénomène exceptionnel dans le lexique comme en toponymie.

Giffers (FR): on pourrait analyser différemment le prototype *CAPRĪLIAS en le considérant comme le pluriel neutre, passé au féminin, de CAPRĪLE "étable à chèvres" (REW 1653); cf., sans changement de genre, Cherville (Marne) < CAPRĪLIA (TGF §§ 5645-6).

Gimel (VD): ajouter Gimel 1285 (s.v. Saint-Oyens), première attestation vulgaire sans -s; Gimel 1664 (s.v. Le Vaud). L'adjectif latin gemellus employé seul au sens de "(à la ferme des, chez les) jumeaux", singulier qu'il faut gloser par un pluriel, ne paraît pas très vraisemblable.

Giornico (TI): on part de «la base celtica *iuris, *iurom» + -iccu; il ne reste plus, à présent, qu'à expliquer -n-.

Gland (VD): «Le nom de Gland représente vraisemblablement le type hydronymique celtique glan- "pur"; il provient de la forme masculine de cet adjectif. Il n'est pourtant pas exclu que le sens premier du nom soit "rive" sous l'influence du celtique glanna "rive"». Faire intervenir une «influence» responsable du «sens premier» revient à proposer une autre étymologie (c'est-à-dire deux étymologies en même temps). De deux choses l'une: soit Gland provient de gaul. *glanna "rive", mais cela est impossible; soit ce toponyme continue l'adjectif gaulois *glano- "pur", et il faut alors supposer (et dire explicitement) que *Glano- est l'ancien nom de la Promenthouse ou de la Serine.

Glovelier (JU): [y] et non [j] (en A.P.I.) à l'initiale de la forme comtoise de ce toponyme? Vatré (1947, 210) note pourtant *Yovlie*.

Gorduno (TI): l'explication partant de «l'aggettivo latino gordus "pesante"», lequel ferait allusion «all'abbondanza dell'acqua», semble peu vraisemblable.

Goumois (JU): pour les formes anciennes du nom du village français jumeau, v. DCD 1478 et 1485. Certes, «-ingos devient normalement -ans sur le domaine jurassien» (et comtois d'oïl en général), mais comme, en l'occurrence, la voyelle finale a été dénasalisée (ce qu'il faudrait signaler et expliquer), l'argument ne vaut guère, le produit de la dénasalisation étant précisément [a]. Même dénasalisation par dissimilation de nasalité dans Tremoins (Haute-Saône), dans la tradition duquel les formes médiévales alternent entre les types en -ois/-oys, -oynz/-oyns, -oiens, -ouans, -ans, -ens (NDC 6, 315), et qui est probablement un nom en -ingōs. En partant de Gomoin, il faudrait encore expliquer -s, présent dans les formes les plus anciennes, et sans doute aussi le vocalisme -e-. Enfin, soit dit en passant, il paraît assez peu probable que fundus et praedium aient été encore dans l'usage courant au moment de la formation d'un «(fundus, praedium) Gomoin».

Grandcourt (VD): à la date de formation assignée à ce nom de lieu («VIe siècle»), le premier terme n'avait sans doute pas la forme grand que le lecteur non prévenu lira immanquablement {gʁɑ̃} et assimilera au mot français (moderne). V. aussi la remarque ci-dessus, sous Forel.

Grandfontaine (JU): inférence qui nous semble indue, ou trop dogmatiquement exprimée, de l'existence de localités disparues (Courcelles et Dracourt) sur le finage à l'ancienneté du village de Grandfontaine (et, par sous-entendu, à l'ancienneté du nom).

Grandval (BE): intéressante tentative de "géochronologie" relative des désignations toponymiques. Celle-ci repose toutefois sur un axiome assez fruste et fragile (peuplement de l'aval vers l'amont). Du reste, le critère employé ne peut conduire qu'à une conclusion du genre: VIe siècle au plus tard; et, comme on n'a pas affaire à un nom intrinsèque d'habitat, ce critère est même difficilement applicable. Notons au passage que la fondation du monastère de «Moutier» («vers 640» pour le DTS) est située légèrement plus tard par Moyse (1973, 377-8 et n. 2): «vers la fin de l'abbatiat de Walbert» (soit entre ca 660 et 670).

Grandvaux VD: il est difficile de dire que «Grandvaux correspond au latin populaire *grava [...]». D'une manière générale, la notion de «correspondre», fréquemment employée par le DTS, n'a pas de valeur proprement diachronique, et, dans le cas d'espèce, il n'y a justement aucune «correspondance», puisque comme, comme l'indique bien le DTS, Grandvaux est le fruit d'un remodelage.

Grattavache (FR): l'explication traditionnelle serait «en contradiction avec la syntaxe romane: l'animal, sujet de l'action, devrait précéder le verbe». On fera observer: (i) sur la forme, qu'il est difficile à un animal de précéder un mot dans la chaîne parlée; (ii) sur le fond, que la microsyntaxe de la composition ne coïncide pas nécessairement avec la macrosyntaxe de la phrase (il en va ainsi, en toute hypothèse, de l'absence d'article dans le type en question). Le raisonnement tenu par le DTS devrait entraîner à reconsidérer tous les composés verbaux et à y rechercher toujours des premiers termes nominaux de substitution. On sait à quels résultats "pré-indoeuropéens" cette veine a conduit. En l'occurrence, (i) le nom déverbal gratte "terrain maigre, stérile et comme gratté" ou "endroit où il suffit de gratter la terre pour trouver la roche" est-il attesté (dans quelle langue?) ailleurs que dans la glose des auteurs, «la gratte de la vache»? La seule référence lexicographique donnée (Pierrehumbert 1926, 291) n'apporte rien, et nous ne voyons rien dans FEW 16, 371 sqq. sous *KRATTÔN. (ii) Pour échapper aux explications traditionnelles, on tombe de Charybde en Scylla: une syntaxe avec d'«anciens génitifs non prépositionnels» (ici avec un substantif désignant un animal) et sans article, protoromane (cf. Dardel 1994), serait très archaïque pour ce type de noms de lieux. En ancien français, par exemple, la construction directe n'est possible que si le déterminant réfère à «des animaux humanisés ou agissant comme des protagonistes humains, comme dans Renart» (Buridant 2000, § 59); cf. à ce sujet Muret 1930, 101.

Gravesano (TI): on donne séparément, comme c'est souvent le cas dans le DTS, l'étymologie (éloignée) de la base lexicale et l'étymologie des suffixes. *GRAVA + -ĀCIU + -ĀNU sent terriblement la construction ad hoc. On peut imaginer un nom de personne *Gravācius (sur Gravius).

Grengiols (VS): lat. granariolas "kleine Speicher" est-il attesté?

Grolley (FR), Groslers 1152: la solution retenue paraît très bonne, mais elle n'est pas très bien exprimée, l'expression («Il semble plus probable que Grolley corresponde au type lexical français groseiller») étant beaucoup trop latérale. L'étymon du toponyme n'est pas posé, à moins, mais on n'ose le croire, que cet étymon soit «latin médiéval grosellāriŭ». En outre, l'étymon «germanique médiéval» (qui doit être, semble-t-il, pourvu d'un astérisque) de fr. groseille doit être abandonné. V. à ce sujet l'article classique de Möhren (1986) ainsi que les usuels (DEAF G-1452; FEW 25, 1314b). Comme le montre Möhren, les attestations les plus anciennes et l'étymon *ACRICELLA ont le sens de "nerprun". Comme le toponyme fribourgeois, attesté depuis le 12e siècle, est privé d'article et a subi la syncope, on a affaire à une formation du haut Moyen Âge au plus tard, et par conséquent à un jalon intéressant à verser au dossier de l'étymologie de la famille de groseille. Reste le problème du -o-, mais il ne concerne pas spécialement le toponyme fribourgeois.

Gruyères (FR): citer Gröhler (1913-1933, 203) qui posait lat. grus + -aria. Les formes francoprovençales les plus anciennes (Grueri 1138-1139, Grueres 1147-1154) paraissent supprimer l'objection qu'Aebischer (1958) se faisait à lui-même et qui le conduisait à supposer une base *GRUYA + -ARIA: on voit que [j] est secondaire (antihiatique) et qu'il n'y a pas, à date ancienne, de traitement du suffixe comme après palatale.

Guarda (GR), Warda 1160: l'article évoque la famille romane du verbe romanche guardar, uardar (et son étymon germanique), puis le substantif («davon abgeleitete») guardia, vargia. Mais ni les unes, ni les autres de ces formes ne fournissent l'étymon du toponyme traité (guardia et variantes sont empruntés à it. guardia; selon Bernardi et al. 1994, 383); RN (2, 372) dit seulement: «Deverbale WARDA».

Hauterive (NE): une seule attestation historique (non sélectionnée); ajoutons donc Aulterive 1488 (Pierrehumbert 1926, 121), qui donne une indication quant à la datation de la «traduction littérale» en français.

Hérémence: la solution proposée par une «base hydronymique indoeuropéenne» *erm- (+ -entia) n'explique pas les formes historiques, toujours en -rem-. Elle ressemble à une solution de désespoir, et il vaudrait mieux convenir que le nom est d'origine inconnue.

Iragna (TI): pour appuyer le «sostantivo *alneus», renvoyer à LEI 2, 193-4 (plus riche que REW 375). Pour le coup, on aurait pu signaler que ALNEU vit «nell'Italia settentrionale alpina e nel friul.», notamment en lombard.

Jouxtens-Mézery (VD): le gentilice Macerius est attesté (Schulze 1991, 184).

Juriens (VD): les noms de personne proposés soulèvent des difficultés (une variante de *Georgius* ne peut guère aboutir à une forme en [y]; un «celtique **Iurius*» n'est pas attesté), mais on peut envisager avec confiance lat. *Iurius*, attesté (Solin/Salomies 1994, 99).

L'Abbaye (VD): les attestations historiques (mentions du type «1140 abbatem de Lacu») ne documentent pas le toponyme traité, mais un autre toponyme (Lacus). «Explication. / La commune de l'Abbaye (< latin ecclésiastique abbatia) doit son nom à l'ancienne abbaye prémontrée du Lac de Joux fondée entre 1126 et 1134»: il est difficile d'admettre que le nom propre de lieu L'Abbaye provienne d'un mot de latin ecclésiastique; il y a là, à l'évidence, un télescopage entre l'étymologie du toponyme et l'étymologie de l'étymon lexical du toponyme. Le changement de nom et, par conséquent, la forme actuelle ne sont pas datés; l'ancien nom n'est pas expliqué.

L'Abergement (VD): on ne sait pas, de tout l'article, s'il est parlé du nom propre de lieu traité ou d'un lexème (médiéval?) dont la langue d'appartenance n'est pas précisée. On placera la citation du GPSR (1, 51) entre guillemets (mais l'original est nettement plus précis: il porte «Ce nom de lieu» et non «Ce terme»).

La Côte-aux-Fées (NE): il est question du «nom commun [fr.] côte», mais on ne voit guère que celui-ci, pas plus qu'afr. coste, puisse expliquer la Costa des Faies 1337 (première attestation).

La Ferrière (BE) «reflète le latin ferrāriă». La première attestation (frm. la Ferrière) ne remonte pourtant qu'à 1663; le commentaire saute donc à pied joint sur l'événement décisif (la création du nom de lieu) et le nom de lieu reste sans étymologie explicite dans le DTS. Nous proposerons donc comme étymon frm. ferrière s. f. "installation pour extraire, fondre et forger le fer"; on remarque aussi que la première attestation (1398) se trouve dans les Comptes du Val-de-Travers (TLF), Pierrehumbert (1926, 246) attestant la continuité de ce mot dans le français de la région jusqu'au $20^{\rm e}$ siècle.

La Heutte (BE): rédaction assez confuse, où la forme et le sens de l'étymon du nom de lieu traité ne sont pas mentionnés nettement.

La Punt-Chamues-ch (GR): citer aussi Hubschmid (1966-1967 (1966), 111).

La Rippe (VD): le «nom commun francoprovençal rippe» serait attesté par «FEW XVI, 247»; ce n'est pas le cas: en fait de rippe, FEW (16, 27b) n'atteste que fr. rég. de Mâcon rippe (20° s.). FEW (16, 247a) atteste en revanche afrpr. ripa (abress. asav.), lequel fournirait un bon étymon à La Rippe, nom de lieu attesté depuis 1384. Que l'origine du type lexical soit controversée (?) n'a aucune incidence sur l'étymologie du toponyme.

La Sagne (NE), Massagno (TI): sur *sania, v. FEW (11, 73) qui pose *SAGNA, et Sindou (1982) qui suppose un métaplasme de lat. sanies.

Laconnex (GE): si l'on part de *LACONĀCU, il faut expliquer pourquoi [k] intervocalique s'est maintenu.

Lavey (VD): on ne peut donner au suffixe -ētum «la signification de "lieu où se trouve une foule d'objets du même type"».

Lausanne (VD): on renvoie à Aubonne pour le suffixe, mais ici on pose «-ŏnna», là «-ŏna».

Le Landeron (NE): l'ancien nom «Nugerol/Neureux» n'est pas attesté sous ces formes dans les «Attestations historiques (sélection)»; aj. «in pago Nogorolense» 944 (cop. 17e s.; Moyse 1972, 584 et n. 4, 585). Latin nucariolum "petit noyer" est-il attesté?

Le Peuchapatte (JU), Peulx-Chapatte 1669, est donné comme un «composé de formation romane»: qu'entend-on ici par le mot roman? «Ce type de formation est bien représenté dans la région (cf. par exemple Le Peu-Péquignot, commune du Noirmont)». Dans un rayon de quelques centaines de mètres autour du Peuchapatte, on relève en effet, non seulement Le Peu-Péquignot, mais encore Peu Girard et Peu Parrat (commune des Breuleux), Le Peu-Claude (commune des Bois) = Aj. Peu-Yâde (Vatré 1947, 209); cf. encore Sur le Peu et Peu des Vaches (commune de Noirmont), Les Peux (commune de Muriaux), Prés des Peux (commune des Breuleux), Haut des Peux (commune de Noirmont); v. CNS 1124.

Lengnau (BE): versons au dossier, sans certitude absolue, «in loco que nominatur Longa Aqua» et «ad Longa Aqua» 944 (cop. 17e s.; Moyse 1972, 585).

Les Agettes (VS) «correspond au nom commun romand [quelle langue?] agette "propriété intermédiaire entre l'alpage d'été et l'exploitation du bas; chalet situé dans un de ces pâturages"». Cette correspondance rend mal compte des singuliers la Gieti 1190 (et Lagieti 1296): il y a eu, nous semble-t-il, hésitation entre les synonymes simple et préfixé (cf. GPSR 1, 120) avant que le second ne l'emporte. GPSR (l. c.) mentionne d'après Jaccard Agietes 1190: forme inexistante, nous précise A. Kristol.

Les Bayards (NE): les formes anciennes (1284, 1344) étant privées d'article, la remarque finale sur la présence de ce strument n'a guère de portée. L'article et le pluriel s'expliquent par le besoin de référer à la fois à *Grand* et *Petit Bayard*. Il convenait de placer, comme de règle, la citation du précieux Pierrehumbert (1926, s. v. bourgeau) entre guillemets (depuis «après de longs débats» jusqu'à «Grand et Petit Bayard»).

Les Brenets (NE): le nom de famille Brunet ou Brenet semble mal s'accorder avec les formes les plus anciennes, Chiés le [= lé?] Bruignet 1326, Chiez les Brugnaz 1335. On notera l'emploi précoce de chiés dans un toponyme (cf. en dernier lieu DRF 258 n. b).

Les Écasseys (FR): on admire chez les Helvètes ces mentions latines datant de la fin du 18e siècle et du début du 19e.

Les Thioleyres (VD): les riches matériaux réunis par Gross (2000, 88-90) pouvaient amener à préciser quelques points de l'histoire de ce nom de lieu. (i) On lit: «La fondation des Thioleyres peut être datée de très près. C'est en 1267 (cf. la première attestation ci-dessus) que l'évêque de Lausanne accorde aux abergataires du monastère de Haut-Crêt le droit de bâtir un village au lieu-dit à [lire a] la Thioliere». Voici qui est parfaitement exact, mais ce qui intéresse avant tout le linguiste, c'est évidemment la datation du nom propre. À condition d'admettre, ce qui est fort probable, que ce sont les moines de Haut-Crêt qui ont établi la tuilerie motivant le toponyme attesté en 1267 (Gross 2000, 31), la création de celui-ci peut être située entre 1134, date de fondation de l'abbaye, et 1267. (ii) On peut, par conséquent, assigner l'étymon du nom de lieu à l'ancien francoprovençal, et l'on posera donc quelque chose comme afrpr. thioleyri (aneuch.), tiolleiry (afrib.) s. f. "fabrique de tuiles" (FEW 13/1, 154a; Hafner 1955, 99 n. 1), plutôt que d'écrire «Thioleyres "tuileries" correspond au nom commun francoprovençal tiolâire, qui reflète le latin tēgŭlāriă "fabrique de tuiles, lieu où l'on extrait la terre à tuile"» (soit dit en passant tiolâire est du pur vaudois du 20e siècle, dont la source est probablement Duboux-Genton 1981, 213, sans doute via Gross 2000, 90, ce qui brouille considérablement le rapport historique qu'il conviendrait justement d'établir entre le toponyme et sa source lexicale). (iii) La première attestation sûre de la promotion du nom de lieu-dit en nom de localité date de 1478, mais le processus est certainement bien antérieur, sans doute de peu postérieur à l'acte de 1267. On peut remarquer que le toponyme est alors attesté passé au pluriel (constant par la suite), peut-être parce qu'il désignait un groupe d'habitations. (iii) La première forme à finale francisée est précisément celle de 1478. (iv) La première attestation de la forme actuelle date de 1745. (vi) Enfin, il nous paraît erroné de parler de «diverses graphies» à propos des toponymes La Tuilerie et La Tuilière, qui appartiennent à des types distincts; en ce qui concerne le toponyme traité, on pouvait commenter les apparitions isolées de les Tuillieres 1664 et les Tuillières 1818, qui marquent des tentatives inabouties de francisation complète sur le modèle du français régional tuilière (particularisme signalé partout en Suisse romande, dit Pierrehumbert 1926, 625; encore Duboux-Genton 1981, 213).

Les Verrières (NE) «se rattache sans doute au français verrière "verrerie"». Sur ce lexème, on pouvait renvoyer à FEW 14, 566a et n. 2. On pouvait mentionner l'existence de Les Verrières-de-Joux, du côté français, et ajouter Verrières de Suisse (Cassini), dénomination qui semble encore subsister sous la forme les Verrières-Suisse (DCD 3375, 3377).

Longirod (VD): pour le second élément, on envisage afr. rode (s. m. et f.) "mesure de terre" glané dans Gdf (7, 216). Il serait piquant qu'un mot normand et anglo-normand (< ags. $r\bar{o}d$; FEW 16, 733a) soit venu se fixer dans le canton de Vaud pour y subir l'apocope. Une utilisation plus assidue du FEW aurait pu éviter une approximation telle que celle-ci.

Lugano (TI): l'hypothèse qui paraît la plus économique (gentilice latin Lucanus en emploi adjectival, voire + -ĀNU avec haplologie suffixale) n'est pas évoquée.

Mairengo (TI): le nom de personne à la base de ce nom de lieu sera plus sûrement un gentilice qu'un praenomen.

Malleray (BE): plutôt *MALARIU "pommier" (cf. vosg. mali, cité) + -ĒTA.

Malvaglia (TI): la «forma ampliata [de vallis] vallea» est-elle attestée? – Manno (TI): le moins qu'on puisse dire est que l'étymologie à laquelle se rallie le DTS n'est pas démontrée.

Marchissy (VD): il ne nous semble pas que les bases proposées puissent expliquer la sourde [-s-].

Marin-Épagnier (NE): *MARIĀNU rend difficilement compte des formes les plus anciennes (toutes en -s, de 1179 à 1220). Il faut, semble-t-il, poser *MARIĀNOS.

Marolta (TI): la «radice celtica *mal [lire *mal-] "collina; montagna"» est-elle admise par les celtisants?

Martigny (VS): pour gaul. *duro-, citer les intéressantes notations de Lambert (2003, 37, 97).

Martigny-Combe (VS): un nom commun ne peut être un «motif de dénomination».

Matran (FR): plutôt *MARTYRĀNOS, d'après les formes anciennes en -s du 12e siècle.

Massongex (VS): on souhaiterait des précisions chronologiques sur le nom ancien de la localité (*Tarnaiae*) et savoir ce qui permet de croire que le nom ancien a été «remplacé par le nom actuel vers la fin de l'Antiquité».

Mauborget (VD), Malborget 1403: les constituants («l'adjectif mal» et «bourget») ne sont rattachés à aucune langue ou état de langue. Une base bourget ne semble d'ailleurs pas susceptible de rendre compte les formes attestées, toujours en -o-. Il est ensuite longuement question de «français bourg»: mais Mauborget a-t-il été créé en fançais?

Medel (Lucmagn) (GR), Medels in Rheinwald (GR): au vu de la note 1, on se demande pourquoi la forme de 1308 n'est pas assignée à Medels in Rheinwald.

Mendrisio (TI): on ne peut à la fois partir d'un «gentilizio latino *Minorícius» et poser *Minoricus à la base de l'évolution du nom de lieu.

Meyrin (GE), Mairin 1153: *MARIĀNU (sur le gentilice Marius) semble le prototype le plus simple.

Mézières (FR), Mézières (VD): on pouvait faire remarquer l'absence d'article. Miglieglia (TI): il nous semble qu'il faut lire «o deverbale».

Minusio (TI): Minius ne saurait à lui seul expliquer le toponyme (-n-? suffixe?). Misery-Courtion (FR): écartant *Miserius parce que non attesté, les auteurs optent pour une formation «avec le gentilice romain Macerius». Ils ajoutent: «C'est un nom qui connaît de nombreux équivalents en France (p. ex. Miserey, Misérieux)». Mais, précisément, les exemplaires français de ce type ne sauraient remonter à *MACERIĀCU: cf. toutes les formes anciennes (Miseriacus en 984 dans l'Ain, 994 dans la Loire) qui postulent toutes [i:] dans l'initiale de l'étymon. Le DNLF (426) – aurait-il était lu trop rapidement? – recourt d'ailleurs à Miserius, en distinguant nettement ce type (Miserey, Misérieux etc.) des issues de *MACERIĀCU.

Missy (VD): *MICIĀCU ne saurait être écarté au motif qu'il «aboutirait à *Misy».

Montfaucon (JU): la syntaxe conduit à donner nettement la préférence, pour le second terme, à un nom de personne.

Monthey (VS): on ne peut exclure, bien entendu, MONTĒ(N)SES, avec un substantif (ellipsé) au pluriel. L'absence de continuateurs lexicaux de l'étymon dans la Galloromania (Ø MONTENSIS dans FEW 6/3 et néant en 6/3, 84b s. v. MONS), au contraire de l'Ibéroromania (REW 5669; DCECH 4, 131-2 et DECat 5, 839), plaide pour une formation ancienne.

Montmagny (VD) n'est pas à interpréter «comme "(village de) Magny situé sur le mont"», mais comme "mont (appelé) *Magny" (construction du type de Mont Éve-

rest). Nombreux exemples de ces figements de contructions appositives avec le «nom ancien du village», notamment Montmagny (Saône-et-Loire), dans DNLF 465-6.

Montreux (VD): le profane serait bien aise qu'on lui explique aussi la forme francoprovençale [mur'ço].

Murten (FR): qu'en est-il de curtis Muratum 566 connu de Gröhler (1913-1933, 2, 58-9, sans indication de source), qui propose MURĀTU?

Mutrux (VD): on ne voit pas pourquoi l'étymon du toponyme se cache dans une parenthèse, après des considérations d'etimologia remota.

Näfels (GL): placer entre guillemets la citation de H. Schmid.

Nax (VS): concernant le «sens de "crête"» qui est invoqué, le lecteur voudrait une attestation (dûment référencée) d'un substantif roman quelconque issu de NASU et ayant ce sens (Ø FEW 7, 30b). Mis à part Genève "genou" – pour parler en style DTS – et Menton, qu'on laissera de côté par prudence, y a-t-il des parallèles, c'està-dire des noms de lieux comme *Pied, *Jambe, *Oneille, en Suisse romande ou ailleurs? La première attestation de la graphie actuelle de Nax se lit en 1365 (Clouzot 1940, 253).

Naz (VD) provoque les mêmes réflexions. En outre, dans la logique de l'article, la forme la plus ancienne Nars devait recommander NARES.

Neyruz (FR), Neyruz-sur-Moudon (VD): formulation meilleure s. v. Nuglar-Sankt-Pantaleon.

Novazzano (TI): l'étymologie fournie est plus que «plausibile» et ne mérite pas le conditionnel.

Oleyres (VD): on ne comprend guère la réticence devant *OLLARIAS "poteries [= ateliers de potiers]" (cf. Wolf 1985, 241 et n. 13).

Ollon (VD): citer aussi Schmitt (1974, 480-1).

Orbe (VD): on sent percer chez les auteurs une légère irritation devant certaines hypothèses de Hubschmied qualifiées d'«élucubrations» bonnes à «être définitivement rangées aux oubliettes».

Oron-la-Ville (VD), Oron-le-Château (VD): on pouvait préciser que la prononciation patoise Ouron s'étend «sur toute l'étendue du pays, non seulement dans la vallée de la Broye, de Palézieux jusqu'à Payerne, mais encore en-dehors, par exemple à Forel, Mézières, Siviriez, et partout sans exception» (Saussure 1920, 10). Il était bon de citer la forme Viromagus de la Table de Peutinger, meilleur encore de la critiquer et de la corriger (Saussure 1920, 5). Il valait la peine de rechercher l'inscription bordelaise contenant Uromagus au dire de D'Arbois de Jubainville (cité par Gauchat, in: Saussure 1920, 5 n. 1). Lire *Ūromagos (deux fois), avec une longue puisque l'effort de Saussure (1920, 9-11) consiste à justifier une longue, et *magos. Ce n'est pas à «l'élément Uros» (élément de quoi? attesté où?) qu'on attribue le sens d'"aurochs", mais à *uros. On pouvait tirer de Saussure (1920, 7-8) l'explication des formes médiévales Auronum et du phonétisme du français, et en rester au "champ des aurochs" qu'il propose. Ce n'est pas tous les jours qu'on traite un toponyme étudié par le Genevois.

Orsières (VS): il faudrait produire un argument topique pour envisager que *URSARIAS ait pu évoquer «des villages [...] de montreurs d'ours» du haut Moyen Âge ou de l'Antiquité. Que disent les historiens sur les villages de montreurs d'ours à la haute époque?

Orzens: il faut certes écarter la proposition de Muret, qui s'accorde mal aux formes anciennes, mais il peut sembler quelque peu désinvolte de s'en débarrasser

en écrivant «les explications par le suffixe latin -incus se trouvent (trop) souvent dans les écrits de Muret». «La prononciation du nom avec un [z]» semble secondaire (par assimilation de sonorité à [r]): toutes les formes anciennes citées ont <s> de 1177 à 1236, et c'est encore le cas en 1285 et au 14° siècle (Orsens dans Clouzot 1940, 131, 139). C'est une base en -s- qui convient.

Pailly (VD): toutes les formes les plus anciennes étant du type Parli, on pourrait préférer comme base le gentilice latin Parili[us] qui, même s'il n'est que mal attesté (Solin/Salomies 1994, 138), est plus économique au plan phonétique que Perel(l)ius (lequel, associé à -ĀCU, conduit régulièrement à [persi] GE [697]).

Palézieux (VD): deux des trois sens prêtés à palatium ("château, lieu fortifié", "lieu défendu par une enceinte de pieux") demanderaient à être minutieusement étayés de citations textuelles. Si l'on a bien affaire, comme il est dit, à un «type lexical» et non à une dérivation ad hoc, il faut poser *PALATIOLU. L'absence générale d'article dans la série et le fait que l'étymon n'a pas été continué dans les langues romanes constituait un élément d'appréciation pour la chronologie. Quant à la valeur d'emploi, le type semble dénoter des centres fiscaux (cf. notamment, pour la Catalogne, Bonnassie 1990, 67).

Pampigny (VD): alors que l'auteur vient, à juste titre, de repousser Pempenius et Pomponius et de postuler *Pampinius en s'appuyant sur Kajanto (1965, 160), il ajoute que «la forme exacte du nom de personne reste incertaine» (une forme reconstruite avec sécurité n'a rien d'incertain).

Payerne (VD): il vaudrait mieux ne pas dater de 961 l'attestation tirée d'un faux du 12^e siècle.

Penthalaz (VD): le rédacteur semble prendre un malin plaisir à développer la solution fausse, avant de livrer, non sans quelque réticence, celle qui est juste.

Penthaz (VD): pourvoir au moins d'un astérisque le nom francoprovençal de la localité *['pɛ̃ta] (forme reconstruite qui n'avait pas sa place parmi les données).

Péry (JU): aj. Plagne [pri] (Keller 1937, 445) et une référence à la notice de J. U. Hubschmied, *ibid.* (< *Bita-, *Pita-rîch).

Peseux (NE): le rédacteur de la notice se préoccupe fort de la «correspondance» entre le nom de lieu à expliquer et les patois actuels. D'un point de vue plus historique, il était plus utile de remarquer que ce nom de lieu appartient à un type toujours dépourvu d'article, largement représenté dans la Romania et attesté dès l'Antiquité (v. Skok 1910; Reitzenstein 1970, 59).

Peyres-Possens (VD): «les formes occitanes peire/peyre» sont bien atypiques. Ce n'est pas une bonne habitude que de citer sous une forme francisée les langues qui vivent sous le toit du français.

Pignia (GR): pineŭs + -ētum n'est pas identique à pinētum.

Plagne (BE): aj. [pjɑ̃nj³] (Keller 1937, 412, 445 «Suj. schreibt Pianie»). Nous ne croyons pas que fr. plaine puisse étayer le fait que «le latin populaire *planea [est] resté vivant comme nom commun» (confusion avec afr. plaigne, FEW 9, 18a? pour plaine, v. FEW 9, 30a, s. v. PLANUS). Le profane souhaiterait que soit expliquée l'«adaptation de la forme romane» en além. [plænts].

Pontenet (BE) est ainsi expliqué: «Pontenet est un diminutif formé avec le suffixe latin -ittu de pontin "endroit marécageux où un passage a été établi sur des rondins"». Il est fâcheux qu'on ne nous apprenne pas à quelle langue appartient ce pontin, ni où et quand il est attesté avec ce sens.

Ponthaux (FR): il est indiqué que, «anciennement, pont [mot de quelle langue? de français?] signifiait souvent "construction faite de madriers juxtaposés permettant

de traverser un endroit marécageux»; même assertion s. v. *Porrentruy* (JU). De quelles sources textuelles le sait-on (attendons le fascicule du GPSR)? Rien de tel dans FEW, Gdf, TL, en tout cas. Puis il est remarqué que cela «correspond parfaitement à la situation géographique de la commune où on ne trouve ni pont ni rivière» (mais où l'on trouve sans doute, en revanche, une construction faite de madriers juxtaposés permettant de traverser un endroit marécageux?). Il est singulier de renvoyer pour les fonctions de -ĀLE (et pour expliquer un nom de lieu fribourgeois) à la *Grammatica storica della lingua italiana* de Rohlfs.

Porsel (FR): il conviendrait de justifier l'assertion (donnée comme évidente) selon laquelle «formellement, le nom de Porsel reflète un diminutif latin pontičellu», car un tel aboutissement n'est pas courant, semble-t-il. S'il s'agit d'un diminutif toponymique de Pont (FR), la difficulté phonétique demeure.

Porza (TI): on peut aussi partir du gentilice Portius (Solin/Salomies 1994, 143), cf. la forme tessinoise en [-dz-].

Prangins (VD): les formes anciennes en -s semblent conduire à privilégier une base en -ĀNOS.

Praroman (FR): il est difficile de penser que dans «*pratum romānum» (plutôt P-, ce qui peut seul justifier l'astérisque), on a affaire à un adjectif ayant le sens de "romand".

Prévonloup (VD): quant à lå "loup", c'est peut-être pousser à l'excès le souci d'une pensée politiquement correcte – qui anime constamment les «collaboratrices et collaborateurs du projet» [20 n. 16] – que de lui donner comme étymon «lŭpus, lŭpa» (il serait encore plus conforme, d'ailleurs, d'écrire «lŭpa, lŭpus»). Il reste, de toute façon, une difficulté sémantique, dont les auteurs demeurent conscients: «Le sens de cette formation ["profond loup"] reste pourtant incertain».

Provence (VD): renvoyer pour le gentilice Provincius à Solin/Salomies (1994, 150).

Réclère (JU): la forme la plus courante dans les actes édités dans DLSR 1 est Rescleres (de 1340 à 1350). Il paraît très difficile à concevoir que ce toponyme «représente le nom commun franc-comtois et jurassien *çhériere*, éçhè, réçhè "clairière" (Vatré 1947: 35), dérivé de l'adjectif latin clārus, clāra, comme son équivalent français [= clairière]". Il n'y a là, non pas «un nom commun franc-comtois et jurassien», mais trois noms communs ajoulots: le premier est du type 「clairière」, dérivé de fr. clair, non de clārus" (v. TLF); le deuxième représente un type local 「éclair」, déverbal de 「éclairer」 (v. GPSR 6, 83); le troisième est un renforcement préfixal 「réclair」 (cf. FEW 3, 275b). Il convenait, à tout le moins, de faire un choix dans cet embarras de richesses, car le nom de lieu traité ne peut guère être issu à la fois de trois étymons distincts. En fait, aucun des trois mots ne peut fournir un point de départ convenable (on a l'impression, que dans le DTS, réçhè est chargé d'expliquer le début du toponyme, et *çhériere*, la fin).

Reconvilier (BE): il n'y a pas de raison de suspecter Rokonovillare 968 (cop. 11^e-12^e s.). En l'an 968, il y avait belle lurette que le *e* originel était amuï: dans la graphie, -o- est donc un contrépel théoriquement attendu.

Riaz (FR), Rue (FR): si ces deux noms de lieux remontent à ROTA, le motif de la dénomination pourrait être recherché dans l'existence d'un moulin (pars pro toto).

Riex (VD): il vaudrait mieux commencer par dire que ce nom de lieu est d'origine inconnue ou, pour le moins, incertaine.

Roche (VD): la formulation de l'étymologie est périphrastique, allusive et semble francocentrique. Il convenait de poser afrpr. rochi (cf. adauph., FEW 10, 435a).

Roche-d'Or (JU): aj. Rochedorph 1340, 1344, 1347 (DLSR 1, 173, 6; 234, 9; 252, 6). Romairon (VD): le cas régime invoqué serait, nous semble-t-il, *Rodomarone (et non -ione).

Romont (BE): l'étymologie par ROTUNDU MONTE se lit déjà chez Keller (1937, 446).

Ronco sopra Ascona (TI): «In Ticino, il termine indica il posto in cui si coltiva o si coltivava la vite»; LSI 4, 424 donne une palette de sens plus étendue.

Rossemaison (JU): le nom de lieu est glosé "maison rouge", mais son premier terme expliqué par «une forme adjectivale qui correspond au français roux, rousse», non défini. Il n'est pas d'usage d'expliquer fr. roux, rousse par «latin russĕu, russĕa» (cf. FEW 10, 588a).

Roveredo (TI): lat. roboretum est attesté (cf. d'ailleurs s. v. Rovray VD).

Rovray (VD): la seule forme médiévale est Roveraye 1400-1409, qui orienterait plutôt vers -ĒTA.

Rueyre (VD), Rueyres-les-Prés (FR), Rueyres-Saint-Laurent (FR) sont rapportés au «latin tardif ruboria, dérivé de rōbur, rōbŏre "chêne" par le suffixe -ōriŭ, -ōriŭ» (sans références). Ne s'agit-il pas plutôt de *ROBOREA (substantivation au féminin de roboreus)? Cf. FEW 10, 433a (type attesté en francoprovençal).

Saignelégier (JU): «*sania "terrain marécageux" – la graphie *sagna adoptée par le FEW XI, 71s doit être corrigée [sic] – est un terme d'origine préhistorique». Le préhistorique est mal attesté, hélas (il aurait beaucoup à nous apprendre); quant à la forme de l'étymon posé, à tort ou à raison, par le FEW, il ne s'agit nullement d'une question de «graphie»!

Saint-Aubin-Sauges (NE) et autres noms en Saint-: le premier terme de ces noms de lieux n'est jamais expliqué ou commenté. Les commentaires sont généralement du type «Ce nom de lieu évoque saint Aubin» ou «Ce nom de lieu renvoie à saint Georges». Il nous semble important de dire explicitement que les noms de villages traités ont été d'abord des noms d'église (et que dans les noms d'églises, il ne s'agit pas seulement d'«évoquer» ou de «renvoyer à» un saint, mais de placer l'édifice sous son patronage, ce qui n'est dit que plus loin dans les notices). Une remarque générale sur le développement des titulatures aurait pu permettre de préciser la chronologie en fixant approximativement le terminus ante quem non (cf. s. v. San Vittore GR, Santa Maria Val Müstair GR). Certains éléments sur la diffusion du culte de tel saint, ou sur l'ancienneté particulière de certains titres auraient pu également être utiles.

Saint-Aubin-Sauges (NE): aj. Sainct Aulbin le Lac 1562 (Pierrehumbert 1926, 7). Saint-Blaise (NE): on édite «1228 Arins vel St. Blaise», avec une note mettant au compte de Besse (1997) l'idée selon laquelle «l'ajout vel St. Blaise est tardif (main du 17e siècle [...])». Citer plutôt Clouzot (1940, XXXIV): il s'agit une liste, due effectivement à une main du 17e siècle, identifiant certains toponymes en regard du pouillé de 1228.

Saint-Cergue (VD): pourvoir d'astérisque toutes les formes hypothétiques. La base latine *['siriko] avec [o] final tout semblable à celui qui s'entend dans frm. [ve'lo] est étonnante.

Saint-Cierges (VD): le profane aimerait que l'évolution phonétique Cyriacus > Sergio 1145-1154 lui soit expliquée.

Saint-Prex (VD): on ne manque pas de littérature plus solide sur BASILICA et sa descendance.

Saint-Ursanne (JU): la notice ne permet pas de comprendre comment on arrive à Orsanne, Ursanne (Saint Orsanne 1256, Saint Ursanne 1318). À propos de l'attestation de 849, consignons cet avis de Moyse (1973, 92): «encore les mots de cella Sancti Ursicini contenus dans les diplômes de confirmation à Moutier-Granval de 768-771 et 849 sont-ils des interpolations du XIe ou du XIIe siècle, quand l'évêché de Bâle voulut confisquer Saint-Ursanne». Moyse (1973, 92 et n. 6; cf. encore 378-9) indique néanmoins que «les premières mentions authentiques d'une abbatia Sancti Ursicini sont du IXe siècle»: il renvoie au Polyptyque d'Irminon et à «une page d'un Évangéliaire du IXe siècle», en se référant à un ouvrage (Claude Lapaire, Les Constructions religieuses de Saint-Ursanne et leurs relations avec les monuments voisins, 7e-8e siècles, Porrentruy, 1960, 26-37) que nous n'avons pu consulter.

Saules (BE): l'étymologie est très bonne. On pouvait cependant ajouter que l'emprunt du lexème au francique donne le terminus ante quem non, et l'absence d'article, le terminus post quem non de la création du toponyme.

Sévaz (FR): on lit une remarque d'intention très juste («Sévaz est donc un ancien nom de lieu-dit, devenu nom de commune par la suite»), mais il vaudrait mieux dire que Sévaz est à l'origine un nom de terroir devenu par la suite un nom d'habitat.

Sion (VS): préciser, comme le fait d'ordinaire le DTS, que les attestations de 585, 614 et 647-653 (prises dans les actes des conciles gaulois) proviennent de copies. Aj. Sidunis, Sedunis (rare), Siduno (hapax), Siduni (rare), sur des monnaies mérovingiennes (Depeyrot 1998, 2, 40-1). On aimerait également savoir s'il existe des formes vernaculaires en -s (à partir d'un nom de peuple, c'est le pluriel SEDŪNIS ou SEDŪNOS, qui est attendu).

Sonceboz-Sombeval (BE): pour -MM- > [-mb-], v. Remacle (1984, 40, 56), qui mentionne le même développement dans les parlers de Montana et St-Luc. Si nous en croyons la description donnée par Müller (2004, 457), la voie romaine d'Avenches à Bâle remontait le cours de la Suze, atteignait «la station romaine de Sombeval, puis obliquait vers le nord à travers le tunnel romain de Pierre Pertuis». Il nous paraît donc probable que *Summa Valle ne désigne pas exactement «le point le plus élevé atteint par les Romains dans la vallée de la Suze», mais le lieu le plus élevé atteint par la voie romaine dans cette vallée. Le nom a été donné du point de vue de la route, et *Summa valle n'est autre, probablement, que le nom latin de la station romaine.

Sonvico (TI): on peut douter que le «sostantivo latino vīcus» signifie "villaggio" et aussi "tenuta, cascina, masseria podere"; la même remarque est à faire sous Vico Morcote (TI) et Vicosoprano (GR). Si Sonvico a été formé en latin, comme on le dit, on ne voit pas pourquoi est invoqué ensuite «la Castellanza medievale».

Sonvilier (BE): Soncourt (Haute-Marne), invoqué ici, est Secundi Curtis 1050-1052, Suncort 1213 (Roserot 1903, 167). On aurait alors affaire comme premier terme au gentilice latin Secundus (Solin/Salomies 1994, 166; aussi cognomen, v. Kajanto 1965, 292), lequel ne pourrait pas être complètement exclu pour Sonvilier.

Sornetan (BE): aj. Sornental dès 1302 (Clouzot 1940, 153). À propos de la forme de ca 1161 Sornetan, prise à Trouillat, une note précise: «Trouillat écrit Sor-

netain». On ne sait pas si le DTS corrige d'après le ms. ou de sa propre autorité. S'il faut corriger, Sornetam serait plus économique (on aimerait d'ailleurs connaître le contexte syntaxique): les graphies -m pour -n sont fréquentes en ancien franc-comtois et en ancien bourguignon (cf. aussi DLSR 1, passim). En outre, le nom de lieu à expliquer étant attesté depuis ca 1161, il faut éviter, sous peine d'anachronisme, de reconstruire l'hydronyme éponyme en «la *Sornette».

Sottens (VD): en français de France [sɔtɑ̃s] (sans doute vieilli) dans le nom de la station de radio.

Soulce (JU): s'agissant d'un faux, il vaudrait mieux citer la forme de 1148 sous la date de ca 1180. En ce qui concerne Soulce (Doubs), l'explication de Nègre (TGF § 15109: «NP germ. Soliscia»), à laquelle le DTS renvoie sans la critiquer, est tout à fait incongrue (il valait mieux voir Lebel 1956, § 424). L'emploi d'un appellatif allemand (aha. sulza "Salzwasser, Salzlake") comme nom de lieu en pays roman aurait pu être signalée comme remarquable. On aimerait être mieux renseigné sur l'histoire des salines.

Suscévaz (VD): «l'ancien francoprovençal sévaz» est-il attesté? (On a l'impression qu'il est copié du nom de lieu contemporain.)

Tafers (FR): le sens de «Wirtshaus» assigné à l'«altromanisch» *tavel trouve-t-il des appuis par ailleurs?

Tannay (VD): «tannetum n'est attesté que deux fois», lit-on; si l'on se reporte à la compilation de Delamarre (sur laquelle se fonde le DTS), on constate que c'est évidemment *Tannetum qui est postulé deux fois.

Torny-le-Grand (FR): on aurait pu indiquer que la mention Taurniaco superiore 765 montre que le dédoublement entre Torny-le-Grand et Torny-le-Petit remonte haut. Troinex (GE): dans l'«Explication», lire *Trocinus (cf. Solin/Salomies 1994, 191).

Ursy (FR): -ie- dans *Ursier n'a rien d'une «désinence».

Valeyres-sous-Montagny (VD), Valeyres-sous-Rances (VD), Valeyres-sous-Ursins (VD): plutôt qu'au gentilice Valerius en fonction adjectivale (dans ce sens, v. encore Muret 1930, 85), on a affaire à un type *VALLARIA" vallée, vallon", dont des représentants lexicaux sont connus en ancien français (hap. 13e s.) ainsi que dans quelques parlers francoprovençaux et occitans (FEW 14, 138a; TL 11, 99). Ce type se retrouve dans les microtoponymes romands suivants, pourvus de l'article: La Valleire (CNS 1203, au sud de Cronay), La Vallière (CNS 1126, commune de Romont), les Valeyres (CNS 1242, commune d'Yens), diminutif: Les Valerettes (CNS 1242, au sud de Saint-Prex). En outre, Valleires est un écart situé entre Villars-Épeney et Rovray (CNS 1203). Le même type est également bien représenté dans la Franche-Comté voisine, où l'on trouve plusieurs la Vallière et les Vallières dans le Jura et le Doubs (Thiébaud 2003, 1464), et où Vallières, lieu-dit de Besançon, attesté dès 1263 sous la forme Valleres (Fiétier 1973, 224).

Vallorbe (VD): ce n'est pas l'absence d'article, mais la construction asyndétique du complément déterminatif qui permet de faire remonter Vallorbe à une date si ancienne que le premier terme est plutôt VALLE que le «nom commun val».

Vandœuvres (GE): on se demande bien pourquoi tant de Gaulois nommés *Vindos auraient été les heureux propriétaires de forteresses.

Vermes (JU): au jugement de Moyse (1973, 379), «ce n'est qu'en 866 que Vermes est bien attesté». Cet auteur indique nettement que les attestations de 769 et de 849 résultent d'interpolations bâloises du 11e siècle (Moyse 1973, 378-9 et 33).

Il semble inexact de dire que le «superlatif celtique [*]uertamos» est «formé sur uer-(< *uper)» (cf. Hubschmied 1938, 118-9). On impute en outre au valeureux celtisant et francoprovençaliste le sens de "hauteur, sommet", pour le rejeter; mais il n'y a rien de tel chez Hubschmied (qui glose "der höchste"). L'étymon de Hubschmied, *wertamā, s'accorde d'ailleurs mieux aux formes anciennes que le [*]uertamos du DTS.

Vérossaz (VS): «l'explication de ce nom de lieu ne pose [...] aucun problème». Il faudrait néanmoins justifier, en partant de *WERRŌKJA, les formes anciennes en -au- (ou -ol-), et préciser, d'autre part, que l'étymologie acceptée ici est due à Hubschmied (1938, 118 n. 1). En revanche, ce n'est pas J. U. Hubschmied qui, dans le FEW 14, a «réparti le même mot sous deux étymons différents», mais son fils, et il ne s'agit d'ailleurs pas du «même mot», ni des mêmes mots (la répartition semble faite avec soin).

Vezia (TI): les noms de lieux motivés par la présence d'une vesce (et même de vesces) doivent être rares, surtout sans suffixe. La solution déanthroponymique est plus vraisemblable.

Vezio (TI): pour tirer – encore une fois – ce toponyme en -o de lat. «vicia "veccia"», il faudrait passer par «una forma plurale *i vesc o una variante maschile (latin vicium)». Le doublet Vezia, Vezio est, au contraire, un argument en faveur de *VETTIA, *VETTIU. On a probablement affaire à deux domaines du patrimoine d'une même gens.

Vicques (JU): "village", traduction qui passe de mains en mains, rend mal le sémantisme de lat. vīcus. Notre conviction est que lorsqu'un vicus porte le nom générique, il s'agit d'une création ex nihilo de l'époque romaine.

Vinzel (VD): «latin vinicella "petite vigne, vignoble"» est-il attesté? Sur quelle base lui est-il accordé le sens de "vignoble"? Dauzat est cité, mais sans référence (= Dauzat 1939, 157-164).

Visp (VS): la «frühromanische Form *Vésobia» peut être rapprochée de Vezoubies, nom d'un source et d'un ruisseau à Millau (aocc. Vesobias, Vezobias, v. Artières 1930, 577).

Vuillens VD < Villens ca 1152-1157 < *WILLINGOS: il pouvait être intéressant de faire remarquer l'existence du diminutif Villangeaux (+ -ELLU), à quelques kilomètres au nord (CNS 1224); cf. le couple Blussans : Blussangeaux (Doubs).

Vugelles-La Mothe (VD): concernant La Mothe, on ne lit qu'un commentaire très général («mot prélatin», «dans les langues romanes», «emprunté au romanche par les Walser» etc.). Rien qui concerne en particulier le nom de lieu à traiter.

Zurzach (AG): aj. l'ancien exonyme français Surchat ca 1560 (Pierrehumbert 1926, 67).

Bibliographie. – Elle ne mentionne ni Bernardi et al. (1994), ni l'Onomasticon Cataloniae (OnCat), ni Solin/Salomies (1994), qui complète Schulze. Le LEI est cité, mais cet admirable instrument de travail est peu utilisé (à vrai dire, nous n'en avons rencontré aucune citation). Si l'on comprend sans trop de regrets que Perrenot (1942) ne soit pas pris en considération dans les notices (encore que beaucoup de solutions et d'auteurs d'une qualité non supérieure au Montbéliardais soient citées), on admet plus difficilement que Gamillscheg (1934 [1970]-1936) ne soit

presque jamais discuté (exceptions s. v. *Marsens* et *Syens*). On a l'impression que la TGF ou même les petits *Bonneton* (s. v. *Charrat*, *Chalais* ou *Morlon*) sont invoqués comme des autorités; même observation, *mutatis mutandis*, en ce qui concerne Delamarre (2001). On est un peu surpris de constater que les rédacteurs aient eu à consulter le *Robert historique* (mais pas le DEAF). Le DNLF est cité dans la première édition (1963); il vaut parfois la peine de consulter la seconde (1978) pour son supplément.

Index. - On remarque avec plaisir que Davesco (TI), pour lequel le DTS retient quatre solutions étymologiques sur le même plan, ou Asuel (JU), que l'article répute seulement «d'origine incertaine», ont été considérés comme d'origine inconnue lors de la confection de l'index. A. Kristol écrit fort justement: «Nous préférons l'ignorance aux fausses certitudes» [11]. Il aurait sans doute été stimulant pour la recherche de concevoir plus largement l'index de «Noms d'origine inconnue» comme un index des toponymes d'origine inconnue ou incertaine, à l'instar des volumes 21-23 du FEW. Cf. les cas de Andeer («Die Deutung des Namens [...] ist unsicher»), Arogno («di etimo incerto»), Arosa («Die Deutung des Namens [...] ist unsicher»), Arosio («di spiegazione incerta»), Biasca («L'origine e il significato della radice [...] rimangono oscuri»), Bouillon («La documentation disponible ne permet pas d'expliquer le nom [...] avec certitude»), et bien d'autres encore. On aimerait aussi disposer, dans la seconde édition, étant donnée l'hétérogénéité linguistique de la nomenclature, de listes des noms de lieux traités selon les domaines linguistiques⁽³⁾.

⁽³⁾ Détails. - Passim: maints passages tels que «Ces noms désignent à l'origine un domaine rural (latin fundum)» font croire que le mot latin cité – il ne s'agit pas ici d'un étymon cité par -m d'accusatif singulier – est un neutre. – Passim: «fp.» pour 'francoprovençal' est mal formé; il est d'usage, en français, de couper devant voyelle (= frpr.). – 10b «L'étymologie savante» («L'etimologia pseudo-colta» [54]) et «Volksetymologische Pseudowissenschaft» [33] ne recouvrent pas le même concept. – 22a (s. v. déterminant) inversé] inverse. – 79b Lire [Aire], [Airette], et non «aire, airette» (typisations de noms propres de lieux, cf. GPSR 1, 228). - 111a (s. v. Avers, ad calcem) Guillemets avant les signatures. – 144b certains parlers français moderne] c. p. f. modernes. – 149a actif] productif. – 173a bŏrnj] *bŏrnj-. – 179b boeuf] bœuf; boeufs] bœufs. – 189b topographie du lieu] topographie. - 230a Corriger *dhuÃoro. - 284a On renvoie à un article Coira/Chur, mais Chur est la seule entrée du DTS. - 302a soeur] sœur. - 352b depouis] depuis. - 343b composé dérivé; composition dérivation. - 355b Guttet: Deutungsvorschlag Gifrisch: D. – 363b, 364a forest | Forest. – 383a pense | pensait. – 413a, 654b Lire *ialon (avec astérisque). – 424a gotta] gota. – 495b Lire *calm-. – 517b de de] de. - 525a dh] du. - 567b cumanae] Cumanae. - 570b La rubrique «Références bibliographiques» est vide. – 571a Lire *maro-nantu-. – 592b «topographie» suffit. - 620b Lire *dūnon et -dūnum. - 621a Lire *minno-. - 622a Corriger -diÃ-. - 652b dérivé par le suffixe] auquel s'ajoute l. s. - 688b Osco] Oscus. - 700a Lire *Paria.

Insistons, avant de conclure, sur le fait que ce sont les qualités générales et constantes du DTS qui nous ont poussés à telle considération de méthode ou à telle remarque critique. Dans un ouvrage aussi cohérent et transparent, les imperfections qui peuvent demeurer deviennent plus perceptibles au lecteur. Pour éviter toute méprise, disons les observations que nous avons formulées sont à entendre comme autant de simples suggestions en vue d'une réédition.

Il est certain que les nombreuses institutions scientifiques et universitaires, fondations, associations, cantons, villes et communes suisses qui ont soutenu le projet dont le DTS est issu [4] peuvent se féliciter de leur judicieux investissement et d'une réalisation qui fait honneur en tous points à la bienfacture helvétique. Il ne reste, après avoir félicité Andres Kristol – dont les compétences de linguiste se déploient ici avec autorité sur les cinq domaines linguistiques que couvre l'ouvrage –, qu'à le remercier très vivement, ainsi que sa valeureuse et enthousiaste équipe, de nous avoir donné en si peu de temps – le travail a commencé en 1998 – «ein epochales Werk» (Pfister 2005, 211). Le DTS est un admirable travail de référence qui servira de base et de guide aux recherches futures, qu'il ne manquera pas de stimuler. On doit aussi espérer qu'il servira très vite de modèle hors de la Suisse.

Université de Paris-Sorbonne

Jean-Pierre CHAMBON

^{- 706}b au sens de *pluvieux*] a. s. d. «pluvieux». - 709a toponynme] toponyme. -709b il désigne donc une «pommeraie»] i. d. d. u. p. – 725b n. 1 l'Abergement] l'A. - 727b raronia | R. - 736a Curbit | C. - 757b d'une de l'étymologie populaire | d'une é. p. - 757b «maison» | maison. - 766a traditon | tradition. - 782a saint Martin] s. M. - 827b Albertville] A.; Bessans] B.; Ollon] O. - 836a Lire *dūnon et dunum; le peuple celtique] l. p. gaulois. - 847a le hiatus] l'hiatus. - 877a Lire *(villa) Taluppinana. - 909b Lire «(propriété) de Volumnius» (et non «de Volumnius»). - 936b Dauzat (1978: 97)] Dauzat et al. (1978: 97). - 943b val] vallis. -1011a Aj. Crémines sous -inu, -ina. - 1013b Lire Carantus. - 1020 sqq. L'index des «Cours d'eau, lacs, bases hydronymiques» est hétérogène. Il semble que les éléments lexicaux qui y figurent se trouveraient à leur place dans l'index des éléments lexicaux. - 1020c On lit rivum, mais rīvu à l'index des éléments lexicaux [1003b]. - 1023 et passim Il ne faut pas traduire all. Name par fr. nom. - 1043b et 101b Le Dizionario etimologico italiano (DEI) de Battisti et Alessio, souvent employé dans les articles, n'est pas pourvu de son sigle. - 1082a,b (à quatre reprises) et 1093a Walter | Walther (dans le prénom de von Wartburg). - Pour une prochaine édition du DSR (mots ou exemples): abergataire (t. d'hist.) 529a (ø TLF); alternativement 301b (ø ce sens TLF); arc jurassien (passim); buisson "Buxus sempervirens" 200a (ø ce sens TLF); caractéristique pour 133b; clédar (en italique dans le texte) 525b; commune politique 527b; contour 515b; dents-de-lion (pour élucider pissenlit) 533a; emposieu 494a; foyard 170b; Jura sud 879b (2); revers 370a; séchard 234a, 495b, 496a et b; sur le domaine jurassien 401a; tavillon 231b; verne 918b, 919a; vergne 918b.

Références bibliographiques

- Aebischer (Paul), 1958. «Gruyère», in: Etymologica. Wather von Wartburg zum 70. Geburtstag, Tübingen, Ma Niemeyer Verlag, 1-12.
- André (Jacques), 1985. Les Noms des plantes dans la Rome antique, Paris, Les Belles Lettres.
- Artières (Jules), 1930. Documents sur la ville de Millau, Millau, Imprimerie Artières et Maury.
- Bernardi (Rut), Decurtins (Alexi), Eichenhofer (Wolfgang), Saluz (Ursina), Vögeli (Moritz), 1994. *Handwörterbuch des Rätoromanischen*, 3 vol., Zurich, Offizin Verlag.
- Besse (Maria), 1997. Namenpaare an der Sprachgrenze. Eine lautchronologische Untersuchung zu zweisprachigen Ortsnamen im Norden und Süden der deutschfranzösischen Sprachgrenze, Tübingen, Max Niemeyer Verlag.
- Bonnassie (Pierre), 1990. La Catalogne au tournant de l'an mil. Croissance et mutations d'une société, Paris, Albin Michel.
- Buchmüller-Pfaff (Monika), 1990. Siedlungsnamen zwischen Spätantike und frühem Mittelalter. Die -(i)acum-Namen der römischen Provinz Belgica Prima, Tübingen, Max Niemeyer Verlag.
- Buridant (Claude), 2000. Grammaire nouvelle de l'ancien français, Paris, SEDES.
- Chambon (Jean-Pierre), 1980. «Observations sur la toponymie ancienne du Haut Rouergue», *Via Domitia* 24/2, 45-59.
- Chambon (Jean-Pierre), 1999. Études sur les régionalismes du français, en Auvergne et ailleurs, Paris, CNRS, Klincksieck.
- Chambon (Jean-Pierre), 2002. «D'une linguistique populaire écrite par des savants: notes sur les dictionnaires français d'anthroponymie», in: Dieter Kremer (éd.), Onomastik. Akten des 18. Internationalen Kongresses für Namenforschung (Trier, 12.-17. April 1993), vol. 5 Onomastik und lexikographie, Deonomastik, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, 2002, 7-13.
- Chambon (Jean-Pierre), Chauveau (Jean-Paul), 2004. «Un cas de dialectologite, ou le français rendu invisible: à propos des vues de Pierre Gardette sur le franco-provençal polailli et le moyen français régional poulaille "poule"», Bulletin de la Société de linguistique de Paris 99, 155-180.
- Chambon (Jean-Pierre), Lauranson-Rosaz (Christian), 2002. «Un nouveau document à attribuer à Étienne II, évêque de Clermont (ca 950-ca 960)», Annales du Midi 114, 351-363.
- Chauvin (Benoît), 1973. «Un exemple de microtoponymie monastique: le lieu-dit "Balerne" dans les cadastres jurassiens», *Revue Mabillon* 58, 189-237 [non consulté].
- Clouzot (Étienne), 1940. Pouillés des provinces de Besançon, de Tarentaise et de Vienne, Paris, Imprimerie Nationale.
- Dardel (Robert de), 1994. «La syntaxe nominale en protoroman et ses implications sociolinguistiques», Revue de linguistique romane 58, 5-37.

- Dauzat (Albert), 1939. La Toponymie française, Paris, Payot.
- DCECH = Juan Corominas, José Pacual, *Diccionario crítico etimológico castellano i hispánico*, 6 vol., Madrid, Gredos.
- DEAF = Kurt Baldinger, *Dictionnaire étymologique de l'ancien français*, Tübingen, Québec, Max Niemeyer Verlag, 1975-.
- DECat = Joan Coromines, Diccionari etimològic i complementari de la llengua catalana, 9 vol., 1980-1991, Barcelone, Curial, La Caixa.
- Delamarre (Xavier), 2001. Dictionnaire de la langue gauloise. Une approche linguistique du vieux-celtique continental, Paris, Éditions Errance (2e éd., 2003).
- Depeyrot (Georges), 1998. Le Numéraire mérovingien. L'âge de l'or, 4 vol., Wetteren, Moneta.
- DLSR 1 = Ernest Schüle, Rémy Scheurer, Zygmunt Marzys: Documents linguistiques de la Suisse romande, t. I: Documents en langue française antérieurs à la fin du XIVe siècle conservés dans les cantons du Jura et de Berne, Paris, CNRS, 2002.
- DNLF = Albert Dauzat, Charles Rostaing, *Dictionnaire étymologique des noms de lieux de France*, 2^e éd., Paris, Librairie Guénégaud, 1978.
- Dottin (Georges), 1920. La Langue gauloise. Grammaire, textes et glossaire, Paris, Klincksieck.
- DRF = Pierre Rézeau (dir.), *Dictionnaire des régionalismes de France*, Bruxelles, Duculot, 2001.
- DSR = André Thibault, *Dictionnaire suisse romand. Particularités lexicales du français contemporain*, Carouge-Genève, Zoé, 2º éd., 2004.
- DTI = Giuliano Gasca Queirazza et al., Dizionario di toponomastica. Storia e significato dei nomi geografici italiani, Turin, UTET, 1990.
- DTS = Andres Kristol (dir.), Dictionnaire toponymique des communes suisses. Lexikon der schweizerischen Gemeindenamen. Dizionario toponomastico dei comuni svizzeri, Neuchâtel, Frauenfeld, Lausanne, Centre de dialectologie, Verlag Huber, Payot, 2005.
- Duboux-Genton (F.), 1981. Dictionnaire du patois vaudois. Patois français. Français-patois, Oron, Campiche.
- Faure-Brac (Odile), 2002. Carte archéologique de la Gaule. La Haute-Saône, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.
- FEW = Walther von Wartburg, Französisches Etymologisches Wörterbuch. Eine darstellung des galloromanischen sprachschatzes, 25 vol., Leipzig, Bonn, Bâle, Teubner, Klopp, Zbinden, 1922-2002.
- Fiétier (Roland), 1973. Recherches sur la banlieue de Besançon au Moyen Âge, Paris, Les Belles Lettres.
- Folz (Robert), Marilier (Jean), 1986. Chartes et documents de Saint-Bénigne de Dijon, prieurés et dépendances, des origines à 1300, Dijon, Société des Annales de Bourgogne.
- Gamillscheg (Ernst), 1934 [1970²]-1936. Romania Germanica. Sprach- und Siedlungsgeschichte der Germanen auf dem Boden des alten Römerreichs, 3 vol., Berlin, Leipzig, De Gruyter.

- Gdf = Frédéric Godefroy, Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e au XV^e siècle, 10 vol., Paris, Vieweg, Bouillon, 1880-1902.
- GPSR = Glossaire des patois de la Suisse romande, fondé par Louis Gauchat / Jules Jeanjaquet / Ernest Tappolet. Neuchâtel, Paris, Genève, Attinger, Droz, 1924-.
- Graur (Alexandre), 1972. «Étymologie de mots dont on ignore le sens», in: Jacqueline Thomas / Lucien Bernot (éd.), Langues et techniques. Nature et société, t. I: Approche linguistique, Paris, Klincksieck, 141-143.
- Gröhler (Hermann), 1913-1933. Über Ursprung und Bedeutung der französischen Ortsamen, 2 vol., Heidelberg, Winter.
- Gross (Bernadette), 2000. Autour de l'abbaye de Haut-Crêt. Les lieux-dits de Taverne et des Thioleyres, Yverdon, Éditions de la Thièle.
- Hafner (Hans), 1955. Grundzüge einer Lautlehre des Altfrankoprovenzalischen, Berne, Francke.
- Haubrichs (Wolfgang), 2001. «Die ekklesiogenen Siedlungsnamen des frühen Mittelalters als Zeugnisse der Christianisierung und der Kirchenorganisation im Raum zwischen Maas, Mosel und Saar», in: Michel Polffer (éd.), L'Évangélisation des régions entre Meuse et Moselle et la fondation de l'abbaye d'Echternach (Ve-IXe siècle), Luxembourg, 215-244 [consulté en tiré à part, sans indication d'éditeur].
- Hubschmid (Johannes), 1966-1967. «Die -asko und -usko Suffixe und dans Problem des Ligurischen», Revue internationale d'onomastique 18, 35-72, 81-159, 277-299; 19, 35-54, 129-158, 211-226, 265-279 (= Hubschmid 1969).
- Hubschmid (Johannes), 1969. Die -asko und -usko Suffixe und dans Problem des Ligurischen, Paris, D'Artrey (= Hubschmid 1966-1967).
- Hubschmied (Johannes Ulrich), 1938. «Sprachliche Zeugen für das späte Aussterben des Gallischen», Vox Romanica 3, 48-155.
- IEW = Julius Pokorny, *Indogermanisches etymologisches Wörterbuch*, 2 vol., Berne, Francke, 1959-1969.
- Kajanto (Iiro), 1965. The Latin Cognomina, Helsinki, Societas scientiarum Fennica.
- Keller (Oscar), 1937. «Eine sterbende Mundart. Romont-Plagne (Berner Jura)», Vox Romanica 2, 395-446.
- Kristol (Andres), 2002. «Traces toponymiques du francoprovençal submergé en Suisse alémanique occidentale», Vox Romanica 61, 222-244.
- Kristol (Andres), 2003 «À la découverte de l'ancien francoprovençal: le témoignage de la toponymie haut-valaisanne», in: Colligere atque tradere. Études d'ethnographie alpine et de dialectologie francoprovençale. Mélanges offerts à Alexis Bétemps, Saint-Christophe, Région Autonome de la Vallée d'Aoste, 111-119.
- Kristol (Andres), 2004. «Sur les traces du francoprovençal prélittéraire: l'enseignement des toponymes d'origine francoprovençale dans la Romania submersa en Suisse occidentale», in: Actes de la conférence annuelle sur l'activité scientifique du Centre d'études francoprovençales. Aux Racines du francoprovençal (Saint-Nicolas, 20-21 décembre 2003), Région Autonome de la Vallée d'Aoste, 23-38.
- Lambert (Pierre-Yves), 2003. La langue gauloise. Description linguistique, commentaire d'inscriptions choisies, 2e éd., Paris, Éditions Errance.

- Lebel (Paul), 1956. Principes et méthodes d'hydronymie française, Paris, Presses Universitaires de France.
- LEI = Max Pfister, puis Max Pfister, Wolfgang Schweickard, LEI. Lessico etimologico italiano, Wiesbaden, Ludwig Reichert, 1979-.
- LSI = Francesco Lurà (dir.), Lessico dialettale della svizzera italiana, 5 vol., Bellinzona, Centro di dialettologia e etnografia, 2004.
- Lurati (Ottavio), 2004. In Lombardia e in Ticino. Storia dei nomi di luogo, Florence, Franco Cesati Editore.
- Möhren (Frankwalt), 1986. «Paléo-ethno-botanique et étymologie: groseille», Revue de linguistique romane 50, 527-541.
- Moyse (Gérard), 1972. «Actes privés inédits relatifs à Besançon et Saint-Claude sous Conrad le Pacifique», *Bibliothèque de l'École des chartes* 130, 579-588.
- Moyse (Gérard), 1973. «Les origines du monachisme dans le diocèse de Besançon (ve-xe siècles)», *Bibliothèque de l'École des chartes* 131, 21-104, 369-485.
- Müller (Wulf), 2004. «Un toponyme difficile: *Grandval* (Jura bernois)», *in*: Ana Isabel Boullón Agrelo (éd.), *Novi te ex nomine. Estudos filolóxicos ofrecidos ao Prof. Dr. Dieter Kremer*, A Coruña, Fundación Pedro Barrié de la Maza, 457-464.
- Muret (Ernest), 1930. Les Noms de lieu dans les langues romanes. Paris, Librairie Ernest Leroux.
- NDC = La Haute-Saône. Nouveau dictionnaire des communes, 6 vol., Vesoul, SALSA, 1969-1974.
- Niermeyer (Jan Frederik), 1997. Mediae latinitatis Lexicon minus, Leiden, New York, Cologne, Brill.
- OnCat = Joan Coromines, Onomasticon Cataloniae, 8 vol., Barcelone, Curial, La Caixa, 1989-1997.
- Perrenot (Théophile), 1942. La Toponymie burgonde. Paris, Payot.
- Pfister (Max), 2005. Compte rendu du DTS; Vox Romanica 64, 211-214.
- Pierrehumbert (William), 1926. Dictionnaire historique du parler neuchâtelois et suisse romand, Neuchâtel, Attinger.
- Pitz (Martina), 1997. Siedlungsnamen auf -villare (-weiller, -villers) zwischen Mosel, Hunsrück und Vogesen, 2 vol., Sarrebruck, Saarbrücker Druckerei und Verlag.
- Pokorny (Julius), 1948/1949. «Zur keltische Namenkunde und Etymologie», Vox Romanica 10, 220-267.
- Reizenstein (W.-A. Frhr. v.), 1970. Untersuchungen zur römischen Ortsnamengebung, thèse de Munich.
- Remacle (Louis), 1984. La Différenciation des géminées MM, NN en MB, ND, Paris, Les Belles Lettres.
- REW = Wilhelm Meyer-Lübke, *Romanisches Etymologisches Wörterbuch*, 3e éd., Heidelberg, Carl Winter, 1935.
- RN 2 = Andrea Schorta, *Rätisches Namenbuch*, Band 2: *Etymologien*, Berne, Francke, 1964.
- Roserot (Alphonse), 1903. Dictionnaire topographique du département de la Haute-Marne, Paris, Imprimerie Nationale.

- Roserot (Alphonse), 1924. Dictionnaire topographique du département de la Côted'Or, Paris, Imprimerie Nationale (réimpression, Fontaine-lès-Dijon, ABDO, 1999).
- Russell (Paul), 1988. «The Suffix -āko- in Continental Celtic», Études celtiques 25, 131-173.
- Saussure (Ferdinand de), 1920. «Le nom de la ville d'Oron à l'époque romaine. Étude posthume publiée et annotée par Louis Gauchat», *L'Indicateur d'histoire suisse* 51, 286-298 [consulté en tiré à part], Berne, Imprimerie K.-J. Wyss Erben.
- Schmid (Heinrich), 1951/1952. «Zur Geschichte der rätoromanischen Deklination», Vox Romanica 12, 21-81.
- Schmitt (Christian), 1974. «Problèmes lexicologiques du francoprovençal», Revue de linguistique romane 38, 471-484.
- Schulze (W.), 1991. Zur Geschichte lateinischer Eigennamen (1904). Mit einer Berichtigungsliste zur Neuausgabe von Ollie Salomies, Zurich, Hieldesheim, Weidmann.
- Sindou (Raymond), 1982. «La forme nauda et ses variantes», in: Gérard Taverdet (éd.), L'Onomastique, témoin des langues disparues. Actes du colloque d'onomastique romane de Dijon (27-30 mai 1981), Dijon, ABDO, 239-54.
- Skok (Peter), 1910. «Zur Ortsnamenkunde. Puteólis», Zeitschrift für romanische Philologie 34, 91-95.
- Solin (Heikki), Salomies (Olli), 1994. Repertorium nominum gentilium et cognominum Latinorum, 2º éd., Hildesheim, Zurich, New York, Olms-Weidmann.
- Söll (Ludwig), 1967. Die Bezeichnungen für den Wald in den romanischen Sprachen. Munich, Max Hueber Verlag.
- Terrier (J.), 2005. «Bilan des recherches archéologiques sur les églises rurales en Suisse occidentale», in: Christine Delaplace (éd.), Aux Origines de la paroisse rurale en Gaule méridionale, IVe-IXe siècles, Paris, Éditions Errance, 72-81.
- TGF = Ernest Nègre, Toponymie générale de la France. Étymologie de 35.000 noms de lieux, 3 vol., Genève, Droz, 1990-1991.
- Thiébaud (Jean-Marie), 2003. Dictionnaire encyclopédique toponymique de Franche-Comté, 2 vol., Pontarlier, chez l'auteur.
- TL = Adolf Tobler, Erhard Lommatzsch, *Altfranzösisches Wörterbuch*, Berlin, Wiesbaden, Weidmann, Franz Steiner, 1925-2002.
- TLF = Trésor de la langue française. 16 vol., Paris, Gallimard, 1971-1994.
- TLL = Thesaurus Linguae Latinae, Leipzig, Teubner, 1900-.
- Väänänen (Veikko), 1981. Introduction au latin vulgaire, 3e éd., Paris, Klincksieck.
- Vatré (Simon), 1947. Glossaire des patois de l'Ajoie et des régions avoisinantes, Porrentruy, Frossard.
- Vincent (Auguste), 1937. *Toponymie de la France*, Bruxelles (réimpression, Brionne, Gérard Montfort, 1981).
- Wolf (Heinz Jürgen), 1985. «Verreries et poteries dans la tradition toponymique», in: L'Onomastique, témoin de l'activité humaine. Colloque du Creusot du 30 mai au 2 juin 1984, Dijon, ABDO, 239-255.